



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles

**10 IGC**

**DCE/16/10.IGC/8**  
**Paris, 10 novembre 2016**  
**Original : français**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL  
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION  
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Dixième session ordinaire**  
**Paris, Siège de l'UNESCO**  
**12-15 décembre 2016**

**Point 8 de l'ordre du jour provisoire** : Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

Conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et aux Décisions 9.IGC 5 et 9.IGC 6 adoptées par le Comité, ce document présente le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC.

Décision requise : paragraphe 47.

1. Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC ») est un fonds de contributions volontaires multi-donateurs, établi au titre de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention ») pour faciliter la coopération internationale en faveur du développement durable et de la réduction de la pauvreté et pour favoriser l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

2. Le principal objectif du FIDC est d'investir dans des projets qui aboutissent à des changements structurels via l'introduction et/ou l'élaboration de politiques et de stratégies ayant un impact direct sur la création, la production et la distribution d'une diversité d'expressions culturelles, notamment des activités, biens et services culturels, ainsi que sur l'accès à celles-ci ; et aussi via le renforcement des infrastructures institutionnelles jugées nécessaires pour soutenir des industries culturelles et créatives viables à l'échelle locale et régionale.

3. Le FIDC est devenu opérationnel en 2010. Depuis, 84 projets ont été financés dans 49 pays en développement et moins avancés. Fin octobre 2016, le montant total du financement de ces projets était de 5,8 millions de dollars des Etats-Unis. Les projets financés par le FIDC contribuent à :

- i) créer des politiques qui font la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- ii) démontrer la valeur et les opportunités offertes par les industries culturelles et créatives en faveur du développement durable ; et
- iii) renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles dans le secteur culturel.

4. Bien que le FIDC soit de plus en plus reconnu comme un outil de coopération internationale performant pour la promotion de secteurs culturels dynamiques, il est encore confronté à certains défis qui empêchent de garantir son efficacité et ses résultats futurs. Parmi ceux-ci, les principaux sont : i) le manque de ressources humaines pour gérer le Fonds et l'appel à demandes de financement, suivre et évaluer les projets financés et mettre pleinement en œuvre sa stratégie de levée de fonds et de communication, ii) la stagnation des contributions au Fonds, qui ne suffisent pas pour répondre aux attentes fortes et aux nombreuses demandes de financement, et iii) la nécessité d'augmenter la visibilité du FIDC et d'informer sur son action, particulièrement auprès des donateurs et partenaires potentiels du secteur privé.

5. Lors de cette session, le Comité :

- i) examinera le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du FIDC et notamment de l'appel 2016 et décidera des projets qui seront mis en œuvre par le FIDC en 2017 ;
- ii) prendra note des avancées réalisées pour la mise en œuvre des recommandations d'IOS pour le FIDC ;
- iii) analysera les progrès réalisés et prendra note des défis pour les deuxième et troisième phases de la stratégie de financement, dont les levées de fonds et de communication du FIDC, et allouera un budget pour les activités à réaliser en 2017 ;
- iv) examinera les rapports financiers pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, et du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016, ainsi que le projet de budget prévisionnel pour 2017 en vue de son adoption.

6. Un Document d'information (DCE/16/10.IGC/INF.5) présente la cinquième édition de la brochure du FIDC illustrant les principaux résultats et impact des projets soutenus par le FIDC (2014-2016). Cette brochure peut également être consultée sur le site Internet de la Convention de 2005 : <http://fr.unesco.org/creativity/fidc>.

## **I. Mise en œuvre des projets financés par le FIDC**

7. Le Secrétariat de la Convention assure la gestion complète et la mise en œuvre de tous les projets en cours, y compris le traitement des contrats, les livrables et le règlement pour tous les cycles de financement, ainsi que l'administration de toute la correspondance avec les bénéficiaires dont les projets sont financés par le FIDC.

8. La synthèse du statut des projets approuvés par le Comité depuis 2013 est en Annexe VI. Les projets des cycles antérieurs (1 à 3) étant terminés, ils ne sont pas présentés.

9. Les résultats des projets financés (cycles 1 à 6) sont disponibles sur le site web du FIDC ainsi que dans le Document d'information DCE/16/10.IGC/INF.5.

10. Des statistiques concernant les projets financés par le FIDC sont disponibles en Annexe VII.

## **II. Appel à demandes de financement 2016**

### ***Plateforme de demande et de présélection en ligne***

11. Le septième appel à demandes de financement a été lancé le 16 février 2016 (Décision 9.IGC 6, para. 5). Tous les demandeurs ont été invités à soumettre leur demande de financement sur la plateforme en ligne. La présélection a été également effectuée en ligne par les Commissions nationales pour l'UNESCO. Le principal objectif de cette plateforme de demande en ligne est d'aligner tous les mécanismes de gestion du FIDC, de la demande à l'évaluation en passant par la présélection, en vue d'améliorer un système de gestion des connaissances, d'optimiser le processus d'évaluation par le Secrétariat, qui ne dispose pas de ressources humaines suffisantes, et de garantir la transparence de la prise de décision de la part de toutes les Parties impliquées, des Commissions nationales, du Groupe d'experts et du Secrétariat.

12. Pour le septième appel à demandes de financement, des informations pertinentes et pratiques sur le processus de demande et de sélection ont été mises à disposition sur le site web du FIDC. Un dossier d'information pour les Commissions nationales, qui intègre des documents essentiels en anglais et en français sur l'appel à demandes de financement, a été préparé et distribué le 16 février 2016. En outre, le Secrétariat a lancé cinq rappels distincts à l'attention des Commissions nationales sur les procédures et les délais de soumission de leurs projets présélectionnés. Le guide de présélection du FIDC (en anglais et en français) pour les Commissions nationales sur la manière de présélectionner de façon appropriée les demandes de financement au niveau national a été mis à jour.

13. Ci-dessous quelques chiffres-clés relatifs à la procédure de demande et de présélection du septième appel :

- 451 demandes de financement de 98 pays ont été soumises : 415 de 82 pays éligibles et 19 de 11 pays non éligibles, et 17 demandes ont été reçues d'organisations internationales non gouvernementales (OINGs).
- Sur les 415 demandes de financement soumises de pays éligibles, 98 ont été présélectionnées par les Commissions nationales.
- 63% des Commissions nationales ont pris part au processus de présélection comme suit : 33% d'Afrique, 31% d'Amérique latine et des Caraïbes, 15% d'Asie et du Pacifique, 15% des États d'Europe centrale et orientale et 6% des États arabes.

Par rapport au cycle précédent, le nombre de Commissions nationales ayant des projets soumis par leur pays est passé de 70 en 2015 à 82 en 2016 mais le nombre de celles qui ont participé à la présélection a légèrement diminué passant de 55 en 2015 à 52 en 2016. Le taux de participation des régions Afrique et Asie-Pacifique a augmenté de 6%.

Ci-dessous, les principaux enseignements tirés de l'examen technique de 2016 :

- La majorité des demandes de financement au FIDC est soumise par des ONG.
- En ce qui concerne les demandes de financement recevables, celles provenant d'Afrique et de la région Asie-Pacifique ont plus que doublé ; celles des Etats arabes augmentent, contrairement à celles d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes qui diminuent.
- Par domaine culturel, on constate une augmentation des demandes relatives aux arts numériques et une diminution des demandes relatives au livre et à l'édition.
- Pour plus d'informations, un tableau comparatif des résultats de l'examen technique de 2014 à 2016 est disponible dans l'Annexe VIII de ce document.

14. La plateforme a permis au Secrétariat d'entreprendre un suivi approfondi et une gestion précise des progrès du processus de présélection par chaque Commission nationale et de fournir une assistance technique adéquate. Il est à noter que 37% des Commissions nationales (soit 30 pays) qui avaient des projets soumis par leur pays n'ont pas présélectionné de demandes, dont :

- 16% ont commencé le processus de présélection en créant un compte d'accès à la plateforme sans toutefois le finaliser.
- 21% n'ont pas commencé le processus de présélection.

15. Les Commissions nationales continuent à jouer un rôle crucial dans le mécanisme du FIDC en diffusant l'appel à demandes, en constituant le groupe de présélection au niveau national, en adressant les demandes de financement présélectionnées au Secrétariat et en communiquant aux demandeurs les résultats de l'examen technique et de l'évaluation de l'appel. Certaines Commissions ont exprimé leur satisfaction quant aux progrès réalisés dans le processus global de présélection.

16. Dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités, le Secrétariat a finalisé les modules de formation du FIDC relatifs à la procédure de demande et de présélection afin de servir de guide pratique aux facilitateurs pour animer des ateliers de formation aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces modules ont été utilisés notamment à l'occasion d'ateliers sous-régionaux organisés à la Barbade (juin 2016), en Equateur (mars 2016), au Viet Nam et en République démocratique populaire lao (février 2016). Ces ateliers organisés avec l'appui des Commissions nationales des pays concernés et des Bureaux hors-Siège de Kingston, Quito, et Hanoï, ont réuni des représentants des institutions gouvernementales et de la société civile, ainsi que des professionnels de la culture.

### ***Examen technique par le Secrétariat***

17. Le nombre total de demandes de financement présélectionnées reçu de la part des Commissions nationales s'élevait à 98, ce qui représente une augmentation de 9% du nombre de demandes de financement présélectionnées par rapport au sixième appel.

18. Le Secrétariat a réalisé un examen technique des demandes de financement afin de s'assurer que celles-ci étaient complètes et relevaient des domaines d'intervention du FIDC et qu'elles étaient ainsi recevables. À la suite de cet examen, 36 demandes de financement issues de 24 pays et 3 Organisations internationales non gouvernementales (OING) ont été jugées recevables pour un montant total de 3 281 227 dollars des Etats-Unis.

### ***Évaluation des demandes de financement recevables en 2016 par le Groupe d'experts***

19. Une fois l'examen technique du Secrétariat terminé, les 36 demandes de financement ont été transmises au Groupe d'experts pour examen via la plateforme interne du FIDC. Deux experts ont évalué indépendamment chaque demande en remplissant des formulaires d'évaluation en ligne où ils ont inscrit les notes attribuées, les commentaires relatifs à chaque critère et une synthèse de l'évaluation. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les experts ne reçoivent en aucun cas des demandes de leur pays.

20. Le Secrétariat a mis à jour le guide d'évaluation pour le Groupe d'experts du FIDC afin d'accompagner ses membres à mener efficacement l'évaluation des demandes de financement.

21. Le Secrétariat a organisé en juillet 2016 une réunion du Groupe d'experts au Siège de l'UNESCO à Paris (para. 16.3 des Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds). Pendant la réunion, les experts récemment désignés ont eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leurs expériences avec les autres experts. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur la démarche à adopter dans le cadre de l'évaluation, d'évoquer les défis auxquels ils sont confrontés et de parvenir à un consensus sur les projets à recommander pour financement. À la suite de l'évaluation, le coordinateur du Groupe d'experts a validé toutes les évaluations ainsi que la liste des projets dont le financement est recommandé en tenant compte des évaluations individuelles et du montant total disponible.

### ***Recommandations du Groupe d'experts***

22. Comme indiqué dans l'Annexe V, le FIDC dispose d'un total de 510 500 dollars des Etats-Unis pour le financement de projets. L'Annexe I présente la liste des 6 demandes de financement que le Groupe d'experts recommande au Comité d'examiner. Les demandes de financement sont répertoriées en fonction de la note totale attribuée par les experts. La liste des projets recommandés inclut deux Parties (Colombie et Palestine) dont les organisations et/ou institutions culturelles pourraient bénéficier du financement du FIDC pour la première fois, si le Comité en décide ainsi. L'Annexe II contient des fiches d'évaluation pour chaque projet recommandé avec des informations présentées conformément au paragraphe 19 des Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle du FIDC afin de faciliter le processus de prise de décision du Comité. L'ensemble des informations concernant le septième appel est disponible sur le site web de la Convention : <http://fr.unesco.org/creativity/fidc/soumettre-demande/resultats>

23. Le Groupe d'experts a soumis au Secrétariat ses commentaires sur le processus d'évaluation au cours du septième appel. Dans l'ensemble, le Groupe d'experts a constaté que :

- le Guide d'évaluation actualisé a été utile, notamment pour les nouveaux membres du Groupe d'experts qui ont pu effectuer une évaluation efficace ;
- la réunion d'information et les nombreux échanges avec le Secrétariat ont contribué à une meilleure compréhension des objectifs du FIDC et de la Convention.

24. En outre, le Groupe d'experts a recommandé l'adoption des mesures suivantes :

- révision du formulaire de demande pour mieux accorder les projets aux objectifs du FIDC ;
- élargissement du programme de renforcement des capacités aux personnes appelées à soumettre des demandes de financement ;
- soumission par le groupe chargé de la présélection des demandes au niveau national d'informations détaillées supplémentaires sur la cohérence des projets aux contextes et besoins locaux (ce groupe devrait bénéficier du programme de développement des capacités afin d'améliorer le processus de présélection) ;
- révision du formulaire d'évaluation afin qu'il soit davantage en adéquation avec le formulaire de demande.

### **III. Suivi de la mise en œuvre des recommandations d'IOS sur le FIDC**

25. Suite à l'évaluation de la phase pilote du FIDC par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) en 2012 portant sur la bonne gestion des ressources, les effets structurant des projets, leur durabilité et leur complémentarité avec d'autres projets financés par les Parties et d'autres fonds internationaux, le Comité a adopté lors de sa sixième session ordinaire de la même année la majorité des 35 recommandations sur l'évaluation de la phase pilote du FIDC. La Conférence des Parties, lors de sa cinquième session ordinaire, et le Comité, lors de ses huitième et neuvième sessions ordinaires, ont tous deux encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts et demandé aux Parties de fournir des ressources extrabudgétaires pour mettre en œuvre les recommandations d'IOS, en particulier celles concernant le cadre de gestion axée sur les résultats (GAR) et la plateforme de gestion des connaissances (Résolution 5.CP 10, Décisions 8.IGC 8 et 9.IGC 6).

26. À ce jour, un grand nombre des recommandations d'IOS (à savoir les Recommandations 3, 4, 5, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 25, 27, 30 et 35) a déjà été intégralement mis en œuvre par le Secrétariat. La mise en œuvre des recommandations d'IOS a permis d'améliorer la gestion et le suivi du FIDC, de rationaliser ses processus et de démontrer son impact à l'échelle nationale et internationale. L'Annexe IX présente un aperçu de l'état de mise en œuvre de ces recommandations, et des avancées réalisées en vue de leur mise en œuvre complète.

27. Concernant la mise en œuvre de la Recommandation 7 qui est de développer un cadre de résultats avec des objectifs, des délais et des indicateurs à court et long terme, il faut noter que le cadre de gestion axée sur les résultats pour le FIDC a été mieux intégré dans ses mécanismes de gestion. Afin d'optimiser la pleine intégration du cadre GAR dans les activités du FIDC, des actions de suivi ont consisté à la révision de ce cadre GAR pour le FIDC afin de l'aligner avec le nouveau cadre de suivi de la Convention présenté dans le Rapport mondial 2015 de suivi de la Convention « Repenser les politiques culturelles », publié en décembre 2015.

Cette révision tient également compte des Objectifs de développement durable (ODD). Les Parties à la Convention contribuent à la mise en œuvre des ODD dans six domaines-clés : l'éducation et la formation continue, l'égalité des genres, la croissance économique et le partage des richesses, la réduction des inégalités, la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, et de nouveaux partenariats pour le développement durable.

L'un des défis pour la mise en œuvre de cette approche est de procéder à une analyse rétrospective des données des projets depuis le lancement du Fonds pour établir les données de base pour les indicateurs de chaque résultat attendu selon le GAR et afin de mesurer les progrès ultérieurs par rapport aux indicateurs. Conformément aux Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle, le Fonds sera évalué en 2017 et un montant de 40 000 dollars des Etats-Unis est prévu à cet effet et prélevé sur les fonds non alloués (para. 22 des Orientations). Les termes de référence pour l'évaluation d'IOS figurent à l'Annexe IX.

### **IV. Mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et de communication**

28. Lors de sa sixième session ordinaire en décembre 2012, le Comité a adopté dans son intégralité une stratégie de levée de fonds et de communication pour le FIDC (Décision 6.IGC 6, para. 3). Le Comité a aussi décidé de mettre progressivement en œuvre cette stratégie avec les fonds et ressources disponibles et d'affecter en conséquence le budget pour les activités à venir lors de chaque session.

29. La stratégie sur cinq ans (2013-2018) est divisée en trois phases. L'objectif de la première phase (janvier 2013-juin 2014) était d'élargir la base de soutien existante auprès des pouvoirs publics, tandis que l'objectif de la deuxième phase (juillet 2014-juin 2016) était

d'atteindre les donateurs externes afin de conclure des partenariats avec le secteur privé et des particuliers à haut revenu, et de collecter 4 391 367 dollars des États-Unis, pour un coût estimé de 457 125 dollars des États-Unis. La troisième phase (juillet 2016-décembre 2017) prévoit un budget de 351 625 dollars des États-Unis. L'objectif est de veiller à ce que, d'ici 2018, le FIDC reçoive un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties et ait développé six partenariats-clés avec le secteur privé, qui représenteront 30% de ses ressources.

30. Afin de poursuivre la consolidation de la base de donateurs du FIDC (Parties à la Convention), la Directrice générale a renouvelé un appel à contributions aux Parties en décembre 2015 et en avril 2016 (Décision 9.IGC 6), via une lettre officielle les encourageant à soutenir le FIDC et les appelant à verser une contribution volontaire périodique égale à au moins 1% de leur contribution annuelle au budget de l'UNESCO.

31. Le FIDC doit encore relever d'importants défis s'il veut atteindre son objectif final, qui est de recevoir un soutien financier régulier d'au moins la moitié des Parties d'ici 2018. Depuis 2007, le total des contributions cumulées au FIDC s'est élevé à 8,2 millions de dollars des États-Unis, financé principalement par 43% des Parties (62 sur 144). On peut ici souligner qu'en 2016, seulement 29<sup>1</sup> des 144 Parties ont contribué au FIDC avec une contribution annuelle. Les 6 Parties qui ont le plus contribué ou ont régulièrement contribué chaque année sont : Andorre, Chine, Finlande, France, Monaco et Suède. Douze Parties ont contribué pour la première fois : Belize, Bulgarie, Cambodge, El Salvador, Grenade, Guinée, Haïti, Jamaïque, Mali, Paraguay, Togo et Viet Nam. Suite à la Résolution 5.CP 10 para. 8 et afin d'encourager les contributions volontaires périodiques, le Secrétariat lancera en 2017 un appel officiel à contributions, sur la base d'un montant de 1% de la contribution de chaque État-membre de l'UNESCO au budget ordinaire de l'Organisation.

### **Deuxième et troisième phases – Suivi de la mise en œuvre**

32. Un plan d'action a été mis en place afin de mettre en œuvre l'argumentaire préparé en collaboration avec un spécialiste en levée de fonds. Sur la base de cet argumentaire, le Secrétariat a produit une brochure « La créativité compte » servant d'outil de communication destiné au secteur privé, et des activités pour collaborer efficacement avec les partenaires ciblés ont été développées. Dans la phase de test, l'objectif serait de créer des cas personnalisés pour un soutien et de développer différentes modalités de partenariats et de programmes incitatifs avec des bénéfices mutuels entre les partenaires. Le Secrétariat travaille à l'heure actuelle avec un spécialiste en levée de fonds et en communication afin de nouer des relations avec des partenaires intéressés (Décision 9.IGC 6).

33. Les outils de communication du FIDC ont été largement diffusés aux partenaires de l'UNESCO et aux parties prenantes à la Convention, y compris les décideurs politiques et les organisations de la société civile. De plus, des manifestations ont permis de sensibiliser sur le FIDC, notamment :

- Un événement en marge du Festival international du film de Cannes (France), en mai 2016, a été organisé afin de lever des fonds en faveur des cinéastes africains. Il a donné lieu à une promesse de don du secteur privé, *the Aileen Getty Foundation*. Cet événement a été soutenu par les acteurs américains Sharon Stone et Forest Whitaker qui ont relayé les messages du FIDC sur leurs réseaux sociaux.
- A l'occasion de l'événement « *Art for Tomorrow 2016* » organisé par le New York Times en mars 2016 à Doha, le FIDC a été promu auprès de nouveaux partenaires de la région arabe.

<sup>1</sup> Au 30 juin 2016, 29 Parties ont contribué au FIDC : Allemagne, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cambodge, Canada (Québec), Chine, El Salvador, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grenade, Guinée, Haïti, Jamaïque, Paraguay, Portugal, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Suède, Togo, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zimbabwe.

- Afin de sensibiliser un nombre croissant de publics différents et partenaires de financement potentiels, le FIDC a également été promu par le biais d'agences de presse internationales. Le FIDC bénéficie, par exemple, en tant que partenaire de contenu, de la visibilité de l'agence de presse Thomson Reuters (1 milliard de lecteurs mensuels, dont principalement le monde des affaires) pour la promotion de ses articles d'actualité et vidéos.

Le Secrétariat est en discussion avec l'Agence France-Presse (AFP) pour promouvoir et distribuer les vidéos du FIDC auprès de ses 4 000 partenaires.

En outre, 50 articles concernant le FIDC ont été publiés dans la presse internationale entre janvier et juillet 2016. Un encart publicitaire a également été publié dans le New York Times (voir Annexe XI).

### ***Aperçu des autres activités de communication***

34. Tout au long de la mise en œuvre de la stratégie en 2016, les outils de communication suivants ont été développés afin d'accroître la visibilité du FIDC et communiquer sur l'impact des projets financés :

- diffusion de quatre numéros de bulletins d'information électroniques (E-infos) en anglais, français et espagnol avec une hausse de 33% des lecteurs, passant de 5 500 à plus de 7 300 en un an ;
- élaboration et transmission au Comité de la cinquième édition de la brochure du FIDC proposant les principaux résultats des projets financés par le FIDC en 2013-2015 (voir Document d'information DCE/16/10.IGC/INF.5) ;
- production et publication sur le site web du FIDC (<https://fr.unesco.org/creativity/fidc>) d'une quinzaine d'articles d'actualité en anglais, en français et en espagnol, présentant les activités du FIDC et qui abordent différents aspects de ses interventions en matière de développement des capacités, d'accès au marché et d'orientation de politique ;
- production en espagnol de la vidéo d'impact du FIDC, existant en anglais et français depuis 2015, pour sensibiliser différents publics, notamment les partenaires potentiels du secteur privé. Le film institutionnel du FIDC a continué à être diffusé dans le monde entier et est traduit en six langues (allemand, anglais, chinois, espagnol, français et portugais). Au total, 29 films, toutes versions linguistiques confondues, ont été produits dans le cadre de la stratégie de levée de fonds et de communication ;
- production et diffusion de messages ciblés au secteur privé dans un dépliant « La Créativité compte » en anglais, français et espagnol, afin d'inciter le secteur privé à contribuer au FIDC : [fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/ifcd-leaflet\\_2016\\_alt\\_fr\\_pdf\\_version\\_op2\\_final.pdf](http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/ifcd-leaflet_2016_alt_fr_pdf_version_op2_final.pdf).

Ce dépliant a été distribué à Cannes (à l'occasion du Festival international du film), à la Barbade (à l'occasion d'un atelier sur la stratégie de renforcement des capacités), au Canada (à l'occasion du lancement du Rapport mondial 2015 de suivi de la Convention de 2005), et à Bruxelles (à l'occasion des Journées européennes du développement 2016 - JED).

35. Des efforts de sensibilisation supplémentaires continuent d'être déployés auprès des réseaux sociaux afin de renforcer la portée globale du FIDC, notamment lors de l'appel ainsi que lors de la diffusion des récits multimédias nouvellement publiés. Cette activité est présentée en Annexe XI. Les réseaux sociaux de la communauté FIDC ont été notamment mobilisés grâce à de nombreuses publications des dernières vidéos FIDC, qui ont élargi leur diffusion auprès de différents partenaires.



### ***Financements requis pour mettre en œuvre la stratégie de levée de fonds en 2017***

36. La stratégie de levée de fonds, prévoyant que les activités de la deuxième phase soient mises en œuvre sur une période de 24 mois à compter du 1er juillet 2014, s'est achevée le 30 juin 2016, pour un budget total estimé à 95 125 dollars des Etats-Unis (hors frais de personnel) tandis que la troisième phase est déployée de juillet 2016 à décembre 2017 avec un budget de 80 125 dollars des Etats-Unis (hors frais de personnel).

37. Les activités de levée de fonds et de communication à mener entre janvier et décembre 2017 visent à :

- poursuivre les activités promotionnelles afin d'élaborer des arguments convaincants en faveur d'un soutien (par le biais de la production de quatre bulletins d'information électroniques en trois langues et d'une brochure) ;
- mettre en œuvre une stratégie de diffusion dynamique afin de promouvoir largement les outils de communication du FIDC, notamment les mises à jour et les vidéos en ciblant plus particulièrement le secteur privé ;
- mettre en œuvre un plan d'action pour cibler le secteur privé et les individus à haut revenu afin d'instaurer de nouveaux partenariats ;
- poursuivre des activités de levée de fonds spécifiques auprès du secteur privé afin de continuer les activités auprès des trois entreprises du secteur privé identifiées par un expert : Vivendi, le groupe Richemont et le New York Times.

38. En plus des 50 498 dollars des Etats-Unis déjà alloués pour la mise en œuvre des deuxième et troisième phases de la stratégie en 2016, le montant total nécessaire au Secrétariat pour mener à bien ses activités en 2017 s'élève à 53 416 dollars des Etats-Unis, soit, selon la stratégie, les 2/3 du budget total pour les activités de la troisième phase.

### **V. Utilisation des ressources financières du FIDC**

#### ***Bilan financier pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 et du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016***

39. Le total des recettes du 1er janvier 2015 au 30 juin 2016 s'est élevé à 915 739,81 dollars des Etats-Unis.

Ces recettes sont constituées de :

- 889 184,81 dollars des Etats-Unis de contributions volontaires des Parties suivantes : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada (Québec), Chine, El Salvador, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Grenade, Guinée, Haïti, Jamaïque, Mali, Maurice, Mexique, Monaco, Maroc, Paraguay, Portugal, République tchèque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Slovénie, Suède, Togo, Ukraine, Uruguay, Viet Nam et Zimbabwe ;
- 12 000 dollars des Etats-Unis d'une partie des recettes de la vente d'un livre de photos par un artiste ;
- 14 555 dollars des Etats-Unis d'intérêts courus sur les ressources du FIDC.

40. Au cours de la période de référence, 40 des 144 Parties à la Convention (28%) ont contribué au FIDC. Soit le double de la période de référence précédente. Toutefois, le total des recettes du FIDC pour la période de référence a diminué de 7% par rapport à la période précédente : le total des recettes était de 984 206 dollars des Etats-Unis au cours de la période du 1er janvier 2014 au 30 juin 2015.

41. En ce qui concerne les dépenses attribuées au FIDC pendant la période de référence, un total de 1 524 364 dollars des Etats-Unis a été dépensé de la manière suivante :

- a) évaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC : 41 766 dollars des Etats-Unis ;
- b) dépenses de fonctionnement du FIDC : 2 000 dollars des Etats-Unis ;
- c) frais de participation aux réunions statutaires des experts des pays les moins avancés (PMA), membres du Comité : 14 116 dollars des Etats-Unis ;
- d) financement de projets approuvés par le Comité : 1 247 606 dollars des Etats-Unis y compris les coûts directs de recouvrement pour la mise en œuvre des projets ;
- e) stratégie de levée de fonds et de communication : 80 298 dollars des Etats-Unis ;
- f) frais de soutien du programme (10%) : 138 578 dollars des Etats-Unis.

42. Les états financiers des recettes et des dépenses et les calendriers de dépenses pour le FIDC couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et du 1er janvier au 30 juin 2016 figurent à l'Annexe IV.

### ***Projet de budget prévisionnel pour 2017***

43. Les Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle du FIDC prévoient que le Comité approuve le budget en fonction des ressources du FIDC disponibles. Un projet de budget prévisionnel pour 2017 figure à l'Annexe V.

44. Lors de sa neuvième session ordinaire de décembre 2015, le Comité a adopté la Décision 9.IGC 6 indiquant que 70% du montant du FIDC disponible au 30 juin 2016 serait affecté au budget du FIDC.

45. Le montant total disponible au 30 juin 2016 est de 986 462 dollars des Etats-Unis. Le budget demandé pour 2017 s'élève à 690 523 dollars des Etats-Unis et inclut les frais de soutien au programme (10%). Les fonds non alloués s'élèvent à 295 939 dollars des Etats-Unis. Le budget est ventilé en deux chapitres principaux :

- (a) coûts fixes, s'élevant à 47 000 dollars des Etats-Unis ; et
- (b) financement de projets, totalisant 580 748 dollars des Etats-Unis.

Un aperçu des activités que le FIDC financera en 2017 figure ci-dessous.

### ***Coûts fixes***

- Évaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC : le huitième cycle de financement sera lancé en 2017. Le Secrétariat affectera 38 000 dollars des Etats-Unis à l'évaluation des propositions de projets par le Groupe d'experts du FIDC.
- Dépenses de fonctionnement du FIDC : un montant de 1 000 dollars des Etats-Unis sera affecté à la gestion de la correspondance avec les administrateurs de projet et aux conférences téléphoniques avec les membres du Groupe d'experts du FIDC.
- Le coût de participation aux réunions statutaires des experts des PMA membres du Comité : conformément au para. 7.2.2 des Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle sur l'utilisation des ressources du FIDC, ces coûts continueront à être engagés afin d'assurer la participation d'experts gouvernementaux des PMA membres du Comité lors des réunions statutaires. 8 000 dollars des Etats-Unis ont été affectés à cette fin.

### **Financement de projets**

- Financement de projets approuvés par le Comité : 510 500 dollars des Etats-Unis ont été affectés au financement de projets à approuver lors de la dixième session ordinaire du Comité.
- Recouvrement des coûts : le montant de recouvrement de coûts en 2017 a été estimé à 70 248 dollars des Etats-Unis. Il concerne la gestion directe des projets en cours ainsi que celle des projets qui seront approuvés par le Comité à sa dixième session.
- Conformément au règlement financier de l'UNESCO, 10% de frais de soutien du programme sont imputables au compte spécial. 62 775 dollars des Etats-Unis ont par conséquent été affectés à cette fin.

46. Les dépenses se reflètent dans les bilans financiers préparés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO pour le FIDC et présentés dans l'Annexe IV.

47. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

### **PROJET DE DÉCISION 10.IGC 8**

Le Comité,

1. Ayant examiné le Document DCE/16/10.IGC/8 et ses Annexes ainsi que le Document d'information DCE/16/10.IGC/INF.5 ;
2. Prenant note du montant total de 986 462 dollars des Etats-Unis disponible au sein du FIDC au 30 juin 2016 pour le septième cycle de financement du FIDC, tel qu'indiqué à l'Annexe V du présent document ;
3. Prenant également note des commentaires et des recommandations du Groupe d'experts ;
4. Décide que les projets présentés à l'Annexe II et annexés à la présente décision recevront un soutien financier du FIDC, y compris le recouvrement des coûts pour 2017 par le FIDC ;
5. Décide de lancer un nouvel appel à demandes de financement en 2017 ;
6. Reconnaît les progrès de la mise en œuvre des recommandations d'IOS, prend note des implications financières de la mise en œuvre des recommandations d'IOS en 2017 sur le cadre GAR, encourage les Parties à fournir les ressources extrabudgétaires pour mettre pleinement en œuvre ces recommandations et demande au Secrétariat de rendre compte du statut mis à jour de la mise en œuvre des recommandations d'IOS lors de sa onzième session ordinaire ;
7. Prend note des termes de référence pour l'évaluation de 2017 figurant dans l'Annexe IX, décide d'allouer 40 000 dollars des Etats-Unis à cet effet et demande au Secrétariat de lui en faire rapport et de lui en présenter les résultats lors de sa onzième session ;
8. Demande au Secrétariat de mettre en œuvre les activités de levée de fonds et de communication pour 2017 figurant dans le Document DCE/16/10.IGC/8, qui correspondent à la troisième phase de la stratégie de levée de fonds du FIDC et de préparer et soumettre à sa onzième session ordinaire, un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds du FIDC et décide d'allouer 53 416 dollars des Etats-Unis pour les activités de levée de fonds prévues pour 2017 sur les fonds non alloués au Compte spécial du FIDC ;

9. Prend note des bilans financiers du FIDC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 et du 1er janvier au 30 juin 2016, tels que présentés dans l'Annexe IV et adopte le budget prévisionnel pour 2017 tel que présenté dans l'Annexe V ;

10. Décide d'allouer 70% des fonds disponibles au 30 juin 2017 au projet de budget prévisionnel pour 2018 ;

11. Demande au Secrétariat de lui soumettre, lors de sa onzième session ordinaire, un rapport détaillé sur l'utilisation des ressources financières du FIDC ;

12. Remercie tous les contributeurs qui ont soutenu le FIDC depuis sa dernière session ordinaire et encourage les Parties à soutenir régulièrement le Fonds en apportant une contribution volontaire annuelle équivalant à 1% au moins de leur contribution totale à l'UNESCO ;

13. Demande à la Directrice générale de lancer en 2017 un nouvel appel à contribution auprès de toutes les Parties à la Convention, en mentionnant 1% de la contribution de chaque État membre au Budget ordinaire de l'UNESCO.

## **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe I : Liste des demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts du FIDC au Comité pour le septième cycle de financement du FIDC
- Annexe II : Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le septième cycle de financement
- Annexe III: État de la mise en œuvre des recommandations d'IOS
- Annexe IV : Bilan des recettes et des dépenses et planning des dépenses
- Annexe V : Projet de budget prévisionnel pour 2017
- Annexe VI : Statut des projets financés au cours des cycles de financement du FIDC 2013-2015
- Annexe VII : Statistiques des projets financés de 2010 à 2015
- Annexe VIII : Statistiques relatives à l'examen technique mené par le Secrétariat en 2014, 2015 et 2016
- Annexe IX : Termes de référence pour la deuxième évaluation du Fonds international pour la diversité culturelle
- Annexe X : Cadre révisé de gestion axée sur les résultats (GAR)
- Annexe XI : Revue de presse du FIDC (sélection d'articles)

## Annexe I

## Liste des demandes de financement recommandées par le Groupe d'experts du FIDC au Comité pour le 7e cycle de financement du FIDC

Score / Points	Beneficiary countries / Pays bénéficiaires	Beneficiaries / Bénéficiaires	Project / Projet N°	Applicant / Demandeur	Title of project / Titre du projet	Funding request / Demande de financement (US\$)	Recommended amount / Montant recommandé (US\$)	Applicant's co-financing / Co-financement des demandeurs	Decision by the Committee / Décision par le Comité (US\$)
32.5	Colombie	ONG	9209	Chamber of Commerce of Bogotá - CCB	Cartographie et renforcement des capacités pour les industries culturelles à Bogotá	99 987	99 987	102 488	
32.5	Palestine	ONG	9073	Leaders Organization	Promotion de startups dans les industries culturelles et créatives en Palestine	99 350	99 350	75 400	
31.5	Togo	Partie	9068	Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC)	Ateliers régionaux de renforcement des capacités des artistes, promoteurs culturels et des administrateurs locaux sur la mise en œuvre des politiques culturelles locales	39 100	31 600	400	
30	Madagascar	ONG	9133	T-Movie	Inciter les jeunes à utiliser le cinéma comme moyen d'expression pour la mise en place d'une industrie du cinéma	99 975	99 975	0	
30	Namibie	ONG	7773	Museums Association of Namibia	Engager les communautés défavorisées de la Namibie dans le marché international de la musique	87 125	87 125	23 542	
30	Paraguay	Partie	8817	Directorate-General of Culture and Tourism – Municipality of Asunción	Voix d'ASU : Expressions culturelles émergentes de la jeunesse d'Asunción	96 680	85 205	60 500	
<b>Total recommended amount / Montant total recommandé:</b>							<b>503 242</b>		

**Total amount available for funding of project and total recommended amount**  
**Montant total disponible pour le financement de projets et montant total recommandé**

<b>Category / Catégorie</b>	<b>Amount in US\$ / Montant en \$US</b>
Total amount available for funding of projects / Montant total disponible pour le financement des projets	510 500
Total recommended amount for projects / Montant total recommandé pour les projets	503 242

## Annexe II

### Fiches d'évaluation des demandes de financement recommandées pour le septième cycle de financement du FIDC

#### Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
32.5	Colombie	9209	Chambre de commerce de Bogotá – CCB (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Cartographie et renforcement des capacités pour les industries culturelles à Bogotá
<b>Durée du projet</b>	Mars 2017 – juillet 2018
<b>Visée</b>	Le projet vise à positionner et renforcer les industries culturelles à Bogotá, et de créer un modèle de formation pour les entrepreneurs culturels.
<b>Synthèse</b> (§ 19.1)	La Chambre de commerce de Bogotá, organisation non gouvernementale, vise à : 1) cartographier les industries culturelles de la ville sur la base de la chaîne de valeur ; 2) renforcer les capacités des professionnels du secteur ; 3) élaborer un module de formation pour les entrepreneurs culturels, incluant les bonnes pratiques et leçons apprises.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les industries culturelles de la ville de Bogotá sont cartographiées : un document contenant la méthodologie de la cartographie ainsi que l'analyse des informations sur l'offre existante, le potentiel et les difficultés des industries culturelles à Bogotá, sera produit et diffusé.</li> <li>Les capacités des professionnels du secteur sont renforcées : un programme de formation pour 150 entrepreneurs des arts de la scène, de l'édition, et des arts visuels sera développé en collaboration avec des professionnels des institutions partenaires et 3 conseillers des entreprises culturelles.</li> <li>Un module de formation pour des entrepreneurs culturels est élaboré : un module facile à reproduire et utile pour évaluer les entreprises du secteur sera élaboré à partir de l'analyse des formations dispensées et des retours des bénéficiaires.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	99 987
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)	La Chambre de commerce de Bogotá est dotée d'un département des finances et de comptabilité qui sera en charge du suivi du projet.



<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p>(§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à la formulation d'interventions ciblées grâce à l'actualisation et la précision des informations : la cartographie et les documents qui en résultent servent de point de départ au développement de plans d'action et de politiques culturelles pour les industries culturelles de la ville, qui pourront ensuite être dupliqués au niveau national et régional.</li> <li>• Favorise la participation active et l'implication d'un large éventail de parties prenantes, issues de tous les secteurs : les formations seront développées en tenant compte de la participation des entrepreneurs culturels, des professionnels des institutions partenaires et des conseillers des entreprises culturelles.</li> <li>• Renforce les compétences locales et les capacités professionnelles : par rapport aux industries créatives en général, les PME culturelles sont actuellement moins impliquées dans des initiatives de formation et de promotion. Ce projet cherche à remédier à ce problème, tout en valorisant la contribution de la culture à l'économie de la ville.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>La Chambre de commerce de Bogotá est une institution bien établie et reconnue, qui comprend un personnel et des structures organisationnelles hautement qualifiés pour mettre en œuvre ce projet. D'ailleurs, trois consultants seront sélectionnés pour la mise en œuvre directe du projet.</p> <p>La méthodologie présentée par le projet est bien conçue, décrite en détail et adaptée à la réalisation des objectifs. Les modalités des formations sont moins détaillées, mais un mécanisme de retour d'expériences est prévu, ce qui garantit un suivi du projet.</p> <p>Les bénéficiaires directs et indirects sont clairement définis ; les activités et mesures prévues par le projet sont adaptées aux besoins des entrepreneurs culturels issus des populations les plus marginalisées, leur permettant ainsi de capitaliser l'aide reçue de façon durable.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>Le projet s'inscrit dans la continuité logique des efforts de durabilité entrepris depuis plus de 10 ans par la Chambre de commerce de Bogotá pour renforcer les industries culturelles de la ville. Compte tenu de sa position en tant qu'institution bien établie, son engagement de continuer à proposer des formations et du conseil aux entrepreneurs culturels ayant participé au projet après sa conclusion, est cohérent. Il en est de même pour l'intention de promouvoir les bonnes pratiques tant au niveau national que régional.</p> <p>Le fait que le Secrétariat de la culture, des loisirs et des sports de la Ville de Bogotá soit fortement impliqué dans la mise en œuvre du projet assure un engagement à long terme des autorités municipales au service des objectifs énoncés par le projet.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet dès lors qu'il s'agit d'une proposition claire, cohérente et bien structurée, qui cherche à renforcer les entreprises culturelles dans la ville de Bogotá. De plus, le projet a un fort potentiel pour devenir un exemple pour d'autres villes en Colombie, en Amérique latine et ailleurs.</p> <p>Le demandeur a une grande expérience dans le soutien aux industries culturelles et créatives, ce qui favorise la durabilité de l'action. Aussi, le demandeur apporte un co-financement équivalant à US\$ 102 488.</p> <p>Les évaluateurs requièrent qu'au début du projet le demandeur fasse apparaître la part du budget nécessaire aux ressources en équipement et en communication destinées au soutien des activités.</p>

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
32.5	Palestine	9073	Leaders Organization (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Promotion de startups dans les industries culturelles et créatives en Palestine
<b>Durée du projet</b>	Mars 2017 – mars 2018
<b>Visée</b>	Le projet vise à autonomiser les entrepreneurs culturels par la création de startups et de nouveaux modèles d'entrepreneuriat dans le domaine des industries culturelles et créatives en Palestine.
<b>Synthèse</b> (§ 19.1)	Leaders Organization, une organisation non gouvernementale locale spécialisée dans l'incubation de startups, propose de développer des activités entrepreneuriales pour les industries culturelles et créatives, et de formuler des recommandations pour répondre à leurs besoins, par le biais des actions suivantes : 1) cartographier et identifier les initiatives et les acteurs clés des industries culturelles et créatives ; 2) renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs des industries culturelles et créatives pour le développement et la gestion des initiatives entrepreneuriales ; 3) identifier les principaux défis dans les politiques locales et les cadres réglementaires pour promouvoir le développement des industries culturelles et créatives ; 4) développer un programme d'incubation pour 10 startups afin de faciliter les investissements ; 5) établir des réseaux de professionnels et d'investisseurs aux niveaux local, régional et international.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entrepreneurs, les acteurs culturels ainsi que les différentes parties prenantes sont sensibilisés au potentiel économique des industries culturelles et créatives : une cartographie des industries culturelles locales sera effectuée afin d'identifier les initiatives et les acteurs clés. Des partenariats clés et des synergies avec les autres activités du projet, les projets de l'ONG et d'autres acteurs du secteur seront établis.</li> <li>• Les capacités des jeunes entrepreneurs des industries culturelles et créatives et la gestion des initiatives entrepreneuriales sont renforcées : deux weekends de compétition permettront la création de nouveaux modèles d'entreprises innovantes et leur soumission à une 1ère confrontation du marché. Ensuite, un programme de formation en entrepreneuriat et gestion destiné à 20 hommes et 20 femmes sera mis en place. Les participants de ces ateliers d'une durée totale de 56 heures bénéficieront d'un encadrement spécifique pour développer leurs projets d'entrepreneuriat en ligne en répondant aux exigences et aux défis du marché, pour conduire la première évaluation des clients et comprendre la viabilité de leur entreprise.</li> <li>• Les défis principaux dans les politiques locales et cadres réglementaires sont identifiés : une étude sur les politiques et l'environnement réglementaire affectant le développement des entreprises dans le secteur culturel en Palestine sera entreprise sur la base des opinions des entrepreneurs et des décideurs politiques. Cinq documents sur des politiques publiques comportant des recommandations seront publiés et distribués aux décideurs politiques, aux acteurs du secteur culturel et aux autres parties intéressées.</li> <li>• 10 startups sont admises dans un programme d'incubation et sont choisies selon des critères d'innovation et de durabilité : elles seront soutenues et encadrées pendant 120 jours pour les aider à développer leurs entreprises.</li> <li>• Un réseau de professionnels et d'investisseurs aux niveaux local, régional et international est établi : d'une part, le projet impliquera un nombre d'investisseurs potentiels, qui participeront aux différentes activités de formation, et qui formeront un réseau d'investisseurs en partenariat avec le Fonds d'investissement Ibtikar. D'autre part, un réseau de tuteurs issus des communautés d'entrepreneurs locaux et de la diaspora sera formé afin d'assurer l'étape post-incubation. La mise en relation entre les participants au projet et les réseaux se fera grâce à des présentations aux investisseurs potentiels et des programmes d'échange.</li> </ul>

<p><b>Montant recommandé en \$ US</b></p>	<p>99 350</p>
<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)</p>	<p>L'ONG comprend un département de finances, composé de 2 employés qualifiés et expérimentés, et travaillant avec des systèmes de comptabilité perfectionnés. L'organisation utilise des comptes bancaires différents pour chaque projet financé, effectuant un suivi et un rapprochement bancaire mi mensuel.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b> (§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favorise la coopération et les partenariats dans un esprit d'innovation : à travers des partenariats avec la municipalité de Paris et la Silicon Valley à San Francisco. Les bénéficiaires du projet auront l'opportunité de participer à des programmes d'échange, qui favorisent l'apprentissage, le transfert de connaissances et la création de nouveaux marchés. De même, Ibtikar Fund (fonds d'investissement néerlandais) apportera sa contribution grâce à des investissements en capital dans les startups admises au programme d'incubation.</li> <li>• Renforce les compétences locales et les capacités professionnelles : à travers la formation en entrepreneuriat et les sessions d'encadrement, le projet créera de nouvelles opportunités d'emploi, notamment pour les jeunes.</li> <li>• Contribue à la formulation des politiques culturelles spécialement adaptées aux industries culturelles et créatives par la réalisation d'une étude du cadre politique et réglementaire qui donnera lieu à cinq documents comportant des recommandations nécessaires à un changement structurel</li> <li>• Un suivi systématique concernant l'égalité des genres parmi les bénéficiaires a été prévu.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b> (§ 19.5)</p>	<p>Avec plus de 10 ans d'expérience dans le domaine et travaillant en partenariat avec des organisations internationales, le demandeur fait partie du consortium du programme de 3 ans de soutien aux incubateurs d'entreprises et startups lancé par la Palestine et financé par l'UE. Le projet est en ligne avec les besoins nationaux relatifs au soutien du développement de nouvelles PME dans les industries culturelles et créatives ; ainsi qu'avec d'autres programmes similaires mis en œuvre en Palestine, y compris le cluster d'industries culturelles et créatives de l'ONUDI.</p> <p>Le projet propose une stratégie et une méthodologie cohérente, qui permet de répondre aux besoins de jeunes entrepreneurs du secteur créatif, en se fondant sur l'identification, la formation technique et professionnelle, l'influence sur les politiques publiques et la mobilisation de ressources.</p> <p>Les bénéficiaires sont clairement identifiés et le système de sélection des startups participantes est décrit dans le projet.</p>
<p><b>Durabilité</b> (§ 19.6)</p>	<p>Le manque de ressources dans le pays appelle une approche du développement fondée sur le capital créatif humain. Il y a un besoin de développer les industries culturelles et créatives en Palestine, spécialement pour garantir l'emploi des jeunes entrepreneurs, exploitant ainsi le potentiel du marché dans les Etats arabes.</p> <p>A moyen et long termes, le demandeur prévoit de conserver un siège au conseil d'administration des startups afin de suivre le progrès des entrepreneurs qui ont bénéficié du projet, tout en continuant à fournir des conseils et des recommandations. Le demandeur mettra en place un système de suivi et d'évaluation en ligne au-delà du cadre de la durée du projet.</p> <p>Le projet permettra également de combler en partie le vide existant dans les politiques nationales en renforçant les capacités des acteurs impliqué, favorisant ainsi le développement du secteur des industries culturelles et créatives.</p>

<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p><b>(§ 19.7)</b></p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet pour financement, car il s'agit d'un projet bien conçu et susceptible d'avoir un impact structurel.</p> <p>En plus de promouvoir les startups dans le domaine des industries culturelles et créatives, le projet améliorera l'expertise du demandeur pour soutenir ce secteur de l'économie, garantissant des répercussions sur le long terme.</p> <p>Ce projet contribuera également à l'élaboration de politiques culturelles, grâce aux résultats de l'étude sur le cadre réglementaire soulignant les contraintes auxquelles les industries culturelles et créatives sont soumises.</p> <p>Enfin, les évaluateurs reconnaissent l'importance de créer et de participer aux conseils d'administration des startups afin d'assurer le bon suivi des bénéficiaires et la durabilité du projet.</p>
---	---

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
31.5	Togo	9068	Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC) (Partie)

<b>Titre du projet</b>	Ateliers régionaux de renforcement des capacités des artistes, promoteurs culturels et des administrateurs locaux sur la mise en œuvre des politiques culturelles locales
<b>Durée du projet</b>	Juin 2017 – mai 2018
<b>Visée</b>	Le projet vise à promouvoir l'intégration des politiques culturelles dans les plans et programmes de développement local (PDC), à travers le renforcement des capacités des acteurs culturels locaux.
<b>Synthèse</b> (§ 19.1)	L'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), rattaché au Ministère de la Culture togolais, offre son expertise en matière de politiques culturelles et vise à contribuer au développement des politiques culturelles locales en proposant de : 1) renforcer les capacités des acteurs locaux sur la mise en œuvre des politiques culturelles locales ; 2) élaborer un rapport final contenant une évaluation sur les résultats des ateliers.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> (§ 19.2)	Les acteurs culturels locaux, y compris les artistes, la société civile, les autorités locales et les responsables des administrations décentralisées, sont formés pour inclure les politiques culturelles dans les plans et programmes de développement local : des ateliers de renforcement des capacités seront organisés dans les chefs-lieux des 6 régions du Togo, à savoir : Lomé, Tsévié, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong. Afin de choisir les participants, un appel à candidature sera diffusé dans chaque région et chaque préfecture. Une évaluation des formations dispensées sera effectuée à la fin du projet.
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	31 600
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)	La gestion financière du projet sera confiée à un responsable financier qui fera partie de l'équipe du projet.
<b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b> (§ 19.4 et 19.8)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à l'introduction de politiques culturelles au niveau local et renforce la synergie avec les politiques culturelles nationales existantes : depuis 2008, les collectivités territoriales sont responsables de l'animation de la vie culturelle au niveau local. Cependant, peu de plans de développement local (PDC) intègrent aujourd'hui des questions liées au développement culturel. Pour répondre à ce problème, le projet vise à renforcer la planification culturelle au niveau local, afin de disposer de politiques effectives et structurantes pour la vie culturelle à ce niveau.</li> <li>• Favorise la participation active et l'implication d'un large éventail de parties prenantes, issues de tous les secteurs : les responsables des collectivités locales, les artistes, les promoteurs culturels et les membres de la société civile participeront aux ateliers de renforcement des capacités, dont 1/3 seront des femmes.</li> </ul>

<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>Le projet est aligné sur la politique générale de décentralisation établie depuis 2008, ainsi que sur les efforts du gouvernement, soutenus par l'UNESCO, pour mettre en œuvre la nouvelle politique culturelle.</p> <p>Le demandeur est un institut d'éducation supérieur consacré à la formation des cadres et agents dans les domaines du développement, des politiques du développement, de la recherche et de l'expertise dans le secteur de la culture. L'IRES-RDEC est une entité performante, et comprend un personnel compétent pour mener à bien des ateliers sur les activités et le développement culturel.</p> <p>Le projet est bien conçu, les bénéficiaires directs et indirects sont clairement identifiés et le cadre des activités correspond à leurs besoins.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>L'organisation d'ateliers pour les acteurs locaux et les responsables de collectivités territoriales est la première étape d'une vision d'ensemble aux effets durables à long terme : développer des activités culturelles qui encouragent les gouvernements locaux à mobiliser des budgets, à créer des infrastructures culturelles, des emplois, et à développer les industries culturelles.</p> <p>L'adéquation parfaite des activités du projet avec la mission du demandeur facilitera la continuité dans le suivi des bénéficiaires et la capitalisation des acquis. Le projet prévoit également un volet de suivi-évaluation, qui devrait permettre, s'il est mis en œuvre dès le début, des ajustements nécessaires aux contenus, afin d'assurer qu'ils répondent aux besoins. Ces ajustements permettront également d'augmenter l'impact des formations qui devront se transformer en actions concrètes menées par les bénéficiaires au fil du temps.</p> <p>Un dispositif informel de soutien et conseil assuré par les Directeurs régionaux des arts et de la culture a été prévu. Ayant eux-mêmes bénéficié directement des ateliers de formation, ils devront soutenir les responsables locaux lors de l'élaboration des plans et programmes de développement local (PDC), et les conseiller dans la mise en œuvre des volets culturels, assurant ainsi un suivi des acquis. Finalement, une plateforme de partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des politiques culturelles sera mise à la disposition des bénéficiaires du projet.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet pour financement car il contribue à la décentralisation des politiques culturelles et favorise la synergie entre politiques locales et politiques sectorielles, grâce au développement de compétences.</p> <p>De plus, le demandeur propose une action ciblée avec une méthodologie claire qui garantit la mise en pratique des formations reçues.</p> <p>Cependant, les évaluateurs recommandent de rationaliser légèrement les dépenses per diem, en proposant une réduction budgétaire de 7 500 US\$.</p>

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
30	Madagascar	9133	T-movie (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Inciter les jeunes à utiliser le cinéma comme moyen d'expression pour la mise en place d'une industrie du cinéma
<b>Durée du projet</b>	Mai 2017 – octobre 2018
<b>Visée</b>	Le projet vise à soutenir le développement de l'industrie du cinéma à Madagascar à travers la sensibilisation et la professionnalisation des jeunes dans les métiers de cette filière.
<b>Synthèse</b> (§ 19.1)	T-Movie, une organisation non gouvernementale engagée pour le développement d'une industrie cinématographique malgache, propose de : 1) former une trentaine de jeunes professionnels dans les différents métiers du cinéma ; 2) mettre en ligne une base de données des métiers du cinéma et des principaux intervenants du cinéma malgache ; 3) sensibiliser aux métiers du cinéma, particulièrement auprès des jeunes.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les capacités d'une trentaine de jeunes professionnels sont renforcées dans les métiers spécifiques de la réalisation technique cinématographique : une formation technique et pratique à temps plein sur six mois sera délivrée, d'abord en tronc commun (techniques de communication, entrepreneuriat, éducation à l'image), et puis via des options facultatives spécifiques correspondant à chaque métier de la filière (producteur, réalisateur et scénariste, cadreur et chef opérateur, technicien et post-production, etc.). A l'issue de la formation, des groupes de six personnes constitueront des équipes de réalisation et, avec le soutien de producteurs partenaires et de formateurs spécialisés, participeront à la réalisation de courts métrages qui alimenteront la base de données des métiers du cinéma et des cinéastes malgaches. Enfin, chaque groupe réalisera un film autour d'une thématique.</li> <li>Une base de données en ligne des métiers et des professionnels du cinéma malgache est créée : un site web sera créé pour mettre en place une base de données sur le cinéma, disponible au grand public. Le lancement officiel et la promotion de la base de données en ligne se fera sur les réseaux sociaux et par des présentations dans le milieu du cinéma.</li> <li>Le cinéma et les métiers de cette industrie sont promus : un festival de 3 jours pour sensibiliser aux métiers du cinéma sera organisé. Pendant ce festival, la base de données et les films réalisés tout au long du projet seront présentés aux représentants des autorités ministérielles, aux professionnels du cinéma, aux partenaires et au grand public. Des conférences-débats sur le cinéma seront aussi organisées dans le cadre de cet événement. Des tournées de projection, dans tout le pays, notamment dans les lycées et universités, seront également organisées afin de sensibiliser un public plus large aux métiers du cinéma.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	99 975
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)	Le budget prévoit une ligne pour un responsable administratif et financier.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p>(§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce les compétences locales et les capacités professionnelles : le projet vise à contribuer à la professionnalisation du secteur cinématographique malgache et à inciter les jeunes à s'exprimer par le cinéma, en prévoyant une formation et un stage pratique intensifs.</li> <li>• Renforce la chaîne de valeur de l'industrie cinématographique à Madagascar : le projet promeut un renforcement structurel du cinéma malgache dès lors qu'il prend en compte la chaîne de savoir-faire liée à la production d'un film.</li> <li>• Élargit et promeut la participation active de nouveaux acteurs dans l'industrie du cinéma : le projet permet d'ouvrir l'industrie du cinéma aux jeunes et aux différents groupes sociaux, leur permettant ainsi de trouver leur place dans la société et donnant une nouvelle dynamique à l'industrie cinématographique du pays.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>Le demandeur est une organisation spécialisée dans le domaine du cinéma qui a déjà collaboré avec le Ministère de la Culture de Madagascar, notamment dans le cadre de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>Le cinéma malgache connaît une renaissance depuis les vingt dernières années, mais il souffre toujours d'un manque de compétences pour réaliser des films d'un niveau technique international, en raison de l'absence d'écoles et de formations dédiées aux métiers du cinéma. Ce projet contribuera à combler ce vide et il permettra de sensibiliser le grand public à cette filière.</p> <p>Le projet répond également au Plan National pour le Développement (2015-2019), lequel préconise la reconnaissance de la culture comme levier de développement. Dès lors, il pourrait devenir un exemple de développement culturel au niveau national et les résultats de ce projet pourraient servir d'exemple à l'Office Malgache du Cinéma, institution créée en 2014 et dont la mission est d'élaborer une loi pour la régulation de la filière.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet pour financement car leurs activités peuvent avoir un impact structurel sur l'industrie cinématographique malgache.</p> <p>Les formations qui seront dispensées sont bien adaptées aux jeunes souhaitant se professionnaliser et couvrent toute la chaîne de production cinématographique, donnant ainsi accès à toutes les compétences techniques nécessaires.</p> <p>La conception de la formation assure également l'insertion professionnelle, grâce aux stages pratiques et aux formations en entrepreneuriat et leadership. Enfin, l'implication de l'Université d'Antananarivo pourrait conduire à l'institutionnalisation de ce type de formation et pourrait servir d'exemple pour une politique nationale sur le développement de l'industrie cinématographique à Madagascar.</p> <p>Bien que le demandeur soit une jeune structure, un budget clair et transparent a été présenté, attestant la bonne gestion financière du projet.</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet, les évaluateurs recommandent que le demandeur revoie l'activité concernant la base des données pour qu'elle réponde encore mieux aux besoins du secteur et qu'elle associe l'Office malgache du cinéma.</p>



**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
30	Namibie	7773	Association des musées de Namibie (ONG)

<b>Titre du projet</b>	Engager les communautés défavorisées de la Namibie dans le marché international de la musique
<b>Durée du projet</b>	Avril 2017 – avril 2018
<b>Visée</b>	Le projet vise à soutenir les musiciens de la communauté San de Namibie à devenir des entrepreneurs culturels à travers le renforcement de leurs capacités et la création de nouveaux marchés pour leurs produits musicaux.
<b>Synthèse</b> <b>(§ 19.1)</b>	L'association des musées de la Namibie, une ONG responsable du développement régional de musées dans le cadre de la Politique sur l'art, la culture et le patrimoine, propose de développer l'industrie musicale au sein de la communauté de San, tout en valorisant sa culture par le biais des actions suivantes : 1) création d'archives musicales ; 2) renforcement des capacités des musiciens ; 3) élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de distribution ; 4) établissement d'un réseau d'artistes de l'industrie musicale de Namibie.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> <b>(§ 19.2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un fonds d'archives musicales qui reflète la diversité des performances musicales de la Communauté San est créé : ce fonds d'archives d'au moins 50 performances individuelles servira de base à la création d'un musée national de la musique namibienne et de support pour la promotion de la musique San aux niveaux national et international. Les enregistrements seront également déposés au Conseil National San afin d'assurer une diffusion plus large au sein de la communauté San de la Namibie.</li> <li>• Les capacités des musiciens de la communauté San sont renforcées : 4 ateliers portant sur l'administration musicale et la distribution de la musique namibienne sur les marchés internationaux seront organisés, comprenant des exercices pratiques comme la mise en place de plans d'affaires pour les artistes ou les groupes de musique participants.</li> <li>• Une stratégie de distribution visant à promouvoir les musiciens namibiens et en particulier ceux de la communauté San est élaborée et mise en œuvre : de nouvelles compositions musicales fusionnant la musique traditionnelle San avec d'autres formes de musique populaire seront créées et mises en ligne. De plus, au moins 5 performances seront organisées dans 5 pays différents pour promouvoir la musique San au niveau international. Du matériel promotionnel sera aussi élaboré.</li> <li>• Un réseau en ligne d'artistes de l'industrie musicale de Namibie est créé : en collaboration avec le ministère de l'Education, des Arts et de la Culture et l'Association des musées de Namibie, le projet établira un réseau en ligne permettant de renforcer la promotion de la musique namibienne.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	87 125

<p><b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)</p>	<p>La gestion financière sera assurée par un responsable financier qui sera engagé à temps plein pour le projet et qui suivra les directives financières de l'organisation.</p>
<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b> (§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforce les capacités et autonomise les musiciens de la communauté San : en les formant et en créant des espaces d'expression et les moyens d'atteindre un public plus large, le projet vise à résoudre le problème de pauvreté extrême qui affecte cette communauté.</li> <li>• Élargit et promeut la participation active de nouveaux acteurs dans les industries culturelles et créatives : le projet favorise une participation active d'un groupe social marginalisé et vise en particulier les jeunes et les femmes.</li> <li>• Promeut l'accès à de nouveaux marchés : la tournée, le réseau et la mise en relation avec des musiciens européens permettra la promotion de la musique San au niveau international.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b> (§ 19.5)</p>	<p>Le projet correspond aux priorités de la Namibie qui, depuis 2005, a établi une Unité de développement San au sein du cabinet du Premier ministre afin de résoudre le problème de pauvreté extrême qui affecte cette communauté.</p> <p>La création d'un fonds d'archives musicales contribuera au plan de mise en place d'un Musée National de musique Namibienne, conçu dans le cadre de la Politique nationale sur l'art, la culture et le patrimoine.</p> <p>Le demandeur travaille avec le gouvernement de façon régulière. Il est actuellement responsable du développement des musées à l'échelle régionale. Les contractants du projet ont la formation et l'expérience nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Le projet est bien structuré et les différentes catégories de bénéficiaires sont clairement définies.</p>
<p><b>Durabilité</b> (§ 19.6)</p>	<p>Les activités d'archivage et de renforcement de capacités peuvent avoir un impact à long terme sur le renforcement des expressions musicales au sein de la communauté San et sur leur accès aux marchés national et international.</p> <p>La mise en place d'un réseau collaboratif pendant le projet et le partenariat existant entre le demandeur et le futur Musée national de la musique namibienne pourront assurer la durabilité du projet et la promotion à long terme des expressions musicales de cette communauté.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b> (§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet pour financement car il vise à soutenir les musiciens namibiens, en particulier ceux issus de la communauté San, leur permettant ainsi de bénéficier de sources de revenus alternatifs, qui pourront contribuer au développement socio-économique de leur communauté.</p> <p>Cependant, les évaluateurs recommandent d'impliquer autant que possible les partenaires locaux dans l'aspect stratégique du projet pour garantir que les capacités des experts étrangers soient transférées au niveau local. De plus, les évaluateurs recommandent que le demandeur envisage la possibilité de soutenir un groupe de musique déjà existant, plutôt que d'en créer un nouveau.</p> <p>Enfin, les évaluateurs exigent que le demandeur clarifie la durée du projet avant son commencement et qu'il précise si le montant de 1 539 US\$ alloué aux frais de camping est une erreur.</p>

**Projet recommandé par le Groupe d'experts du FIDC**

Note	Pays bénéficiaire	Projet N°	Demandeur
30	Paraguay	8817	Direction générale de la culture et du tourisme - Municipalité d'Asunción (Partie)

<b>Titre du projet</b>	Voix d'ASU : Expressions culturelles émergentes de la jeunesse d'Asunción
<b>Durée du projet</b>	Mars 2017 – mai 2018
<b>Visée</b>	Le projet vise à renforcer les politiques culturelles au niveau municipal en identifiant les expressions culturelles émergentes à Asunción et en formulant des orientations afin de promouvoir le développement durable de la ville à travers la culture.
<b>Synthèse</b> (§ 19.1)	La Direction générale de la culture et du tourisme de la municipalité d'Asunción, dont la mission principale est d'améliorer les conditions de vie des citoyens, propose de renforcer les politiques culturelles locales par le biais des actions suivantes : 1) cartographier les expressions culturelles pratiquées par la jeunesse d'Asunción ; 2) formuler des orientations pour le développement des politiques culturelles au niveau municipal.
<b>Impact potentiel et résultats attendus</b> (§ 19.2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les expressions culturelles de la ville d'Asunción sont cartographiées : les différentes expressions culturelles à Asunción seront identifiées grâce à des réunions ayant lieu dans des centres municipaux et des espaces publics, et grâce au développement d'un outil de recherche pour l'identification du comportement du marché tout au long de la chaîne culturelle. Un document et un rapport comportant les résultats de ces exercices seront élaborés.</li> <li>Des orientations pour le développement des politiques culturelles au niveau municipal sont formulées : cinq ateliers et deux tables rondes, ainsi que les résultats obtenus lors des exercices de cartographie, serviront de base pour la formulation des orientations pour la municipalité de l'Asunción.</li> </ul>
<b>Montant recommandé en \$ US</b>	85 205
<b>Gestion financière et responsabilité comptable</b> (§ 19.3)	Le projet prévoit un cadre de gestion transparent qui comprend un audit interne et une audience publique. La municipalité a les ressources suffisantes pour assurer la gestion et le suivi du projet.

<p><b>Pertinence par rapport aux objectifs et aux domaines d'intervention du FIDC</b></p> <p>(§ 19.4 et 19.8)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue à la mise en œuvre de politiques culturelles locales pour favoriser le développement de nouvelles expressions culturelles : le projet propose une stratégie pour développer une nouvelle politique locale qui vise à promouvoir les expressions culturelles émergentes des jeunes dans les espaces publics de la municipalité d'Asunción.</li> <li>• Renforce les structures et les capacités institutionnelles : les activités du projet prévoient la formation des agents municipaux afin de leur permettre une bonne mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet et à plus long terme, de celles des politiques qui seront élaborées à partir des orientations résultant du projet.</li> <li>• Elargit la participation des individus et des groupes sociaux à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles : le projet recherche la participation de jeunes artistes et professionnels de la culture à la réalisation et la mise en œuvre des politiques culturelles afin de comprendre leurs besoins et d'y répondre.</li> </ul>
<p><b>Faisabilité et modalités d'exécution</b></p> <p>(§ 19.5)</p>	<p>La municipalité d'Asunción, qui comprend la plus grande population jeune du pays, est en train de développer un plan stratégique d'engagement culturel pour la période 2017-2023. Le demandeur est la structure institutionnelle du gouvernement local responsable de la mise en œuvre des politiques culturelles et du tourisme dans la ville.</p>
<p><b>Durabilité</b></p> <p>(§ 19.6)</p>	<p>Dans le cadre du plan stratégique 2017-2023, le projet promeut l'inclusion et la participation de la société civile dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques culturelles. En encourageant la participation de jeunes artistes et professionnels de la culture, le projet permet ainsi une meilleure adaptation du cadre réglementaire aux besoins de la population. Il prévoit également l'utilisation des espaces publics existants permettant un plus grand accès de la population à des expressions culturelles diverses.</p> <p>En tant que capitale, Asunción est la ville la plus peuplée avec le taux le plus élevé de jeunes, et il est donc possible que ce projet serve de modèle pour d'autres villes du pays et qu'il ait une influence sur la politique culturelle au niveau national.</p>
<p><b>Commentaires des évaluateurs</b></p> <p>(§ 19.7)</p>	<p>Les évaluateurs recommandent ce projet pour financement, dès lors qu'il correspond aux besoins de la municipalité et qu'il s'inscrit dans les priorités qui seront fixées dans le plan stratégique d'engagement culturel pour la période 2017-2023. Il permettra également de fournir des informations sur les expressions culturelles de la jeunesse locale aux agents municipaux, afin de favoriser l'élaboration de politiques locales.</p> <p>Le projet propose une série d'actions appropriées, menées par un personnel qualifié, et bénéficie d'une contribution significative du demandeur (US\$ 60 500).</p> <p>Le projet propose une méthode participative d'élaboration des politiques et veille à documenter le processus, ce qui devrait être dans l'intérêt des autres municipalités, à la recherche d'idées pour mieux répondre aux besoins culturels de la jeunesse.</p> <p>Cependant, les évaluateurs recommandent une réduction budgétaire de 11 475 US\$ étant donné que certaines activités s'inscrivent dans les missions de la municipalité qui dispose du personnel qualifié et des ressources pour les mener à bien. De plus, ils suggèrent d'avancer, dans le calendrier d'exécution du projet, l'activité 1.6 qui concerne la formation des agents municipaux, préalable à la mise en œuvre du projet.</p>

### Annexe III

#### État de mise en œuvre des recommandations d'IOS

Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 1 :</b> Continuer à participer au Groupe de liaison des Conventions culturelles (GLCC) afin d'harmoniser les procédures des différents fonds de l'UNESCO, d'accroître les synergies et d'éviter les chevauchements au niveau du ciblage et du financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Secrétaire de la Convention participe aux réunions ordinaires du GLCC et l'équipe du FIDC assiste aux réunions du sous-groupe de travail consacré à l'assistance internationale.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 2 :</b> Consulter le Conseil d'administration du Fonds international pour la promotion de la culture afin d'explorer les domaines potentiels de concurrence et de chevauchement et de mettre au point des stratégies en vue de les éviter. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe du FIDC échange et communique régulièrement avec le Secrétariat du FIPC afin d'éviter le chevauchement des activités entre les deux Fonds.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 6 :</b> Hiérarchiser les programmes/projets qui, tout en satisfaisant aux critères de qualité définis dans les Orientations sur l'utilisation des ressources du Fonds international pour la diversité culturelle, répondent aussi à certaines considérations stratégiques. Identifier précisément ces considérations stratégiques conformément aux objectifs spécifiques du Fonds (qui restent à établir) et les examiner régulièrement à mesure que le Fonds se développe. Il s'agit d'une priorité urgente si l'on veut que le FIDC se maintienne au-delà de la phase pilote. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les considérations stratégiques ont été intégrées aux Orientations et sont actuellement mises en œuvre en concordance avec le Cadre de gestion axée sur les résultats (GAR) du FIDC.</li> </ul>

Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 7 :</b> Élaborer une vision de l'orientation future du FIDC et un cadre de résultats prévoyant des objectifs à court et à long terme, des échéanciers et des indicateurs. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Cadre GAR, développé pour le FIDC en 2014 en collaboration avec les parties prenantes du FIDC, a été révisé dans la perspective du Rapport mondial de suivi (GMR) et des Objectifs de développement durable des Nations Unies 2030, avec des résultats à moyen et à long termes, des objectifs à court et à long termes, des échéanciers et des indicateurs. Le développement d'une base de données a été initié en analysant rétrospectivement et en faisant le suivi des projets financés et achevés.</li> <li>• Le Cadre GAR, les formulaires de demande en ligne ainsi que les formulaires d'examen des Commissions nationales et d'évaluation ont été révisés en 2016 et serviront pour les futurs appels du FIDC.</li> <li>• Le cadre GAR a été inclus dans les guides pour le renforcement des capacités et dans les modules de formation relatifs aux procédures de demande, de présélection et d'évaluation du FIDC</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 8 :</b> Fixer des objectifs précis pour la mobilisation des ressources, articulés autour des objectifs indiqués dans le cadre de résultats. (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité a adopté une stratégie de levée de fonds et de communication pour le FIDC au cours de sa sixième session ordinaire en décembre 2012. La première phase de la stratégie s'est achevée le 30 juin 2014, elle a permis de récolter 1 060 893,86 dollars des Etats-Unis de contributions. Des fonds s'élevant à 50 489 dollars des Etats-Unis ont été alloués pour la poursuite de la mise en œuvre de la deuxième phase en 2016 (Décision 9.IGC 6, para. 8) qui porte sur les activités de levée de fonds et de communication. Le montant total nécessaire en 2017 s'élève à 53 416 dollars des Etats-Unis.</li> <li>• Le Secrétariat met actuellement en œuvre la stratégie de levée de fonds par le biais de plusieurs actions, notamment le développement d'une liste de donateurs potentiels du secteur privé et la production et la diffusion d'un dépliant destiné au secteur privé, de vidéos, de bulletins d'information électroniques et d'une brochure annuelle.</li> <li>• Le Comité, reconnaissant l'absence de ressources humaines suffisantes pour la mise en œuvre de la stratégie de levée de fonds et notamment l'application du plan d'action établi à cet effet, encourage le Secrétariat à collaborer avec des professionnels spécialisés en matière de levée de fonds auprès du secteur privé.</li> </ul>

Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 12 :</b> Travailler avec les Bureaux hors-Siège de l'UNESCO pour assurer systématiquement une complémentarité et des synergies entre les projets financés par le FIDC et d'autres activités de l'UNESCO au niveau des pays. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe du FIDC communique et échange régulièrement avec les Bureaux hors-Siège de l'UNESCO pour les impliquer activement dans la mise en œuvre et le suivi des projets financés par le FIDC.</li> <li>• Des fiches de renseignement à l'intention des Bureaux hors-Siège ont été actualisées pour être distribuées en 2016 aux 22 bureaux concernés afin de servir d'outil pratique pour informer de l'état actuel de mise en œuvre du FIDC et son impact dans les différents pays afin de garantir la complémentarité et les synergies entre les projets du FIDC et les activités de l'UNESCO au niveau national.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 13 :</b> Accorder une importance particulière à la durabilité des projets. Ceci doit se faire lors de la sélection des projets à financer, puis dans le cadre du suivi ultérieur et au moment de l'examen des rapports. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de sa cinquième session ordinaire, la Conférence des Parties a réitéré l'importance des notions de durabilité et de besoin parmi les critères à appliquer pour la répartition des fonds du FIDC (Résolution 5.CP 10, para. 4).</li> <li>• Le Secrétariat a ajouté des indicateurs sur le critère de durabilité dans les formulaires de demande, d'évaluation et de rapport utilisés pour le sixième appel du FIDC en 2015. Chaque demandeur et chargé de projet doit décrire les mesures mises en place pour veiller à ce que les objectifs à long terme du projet soient atteints. Le Groupe d'experts, quant à lui, examine les possibilités, les perspectives et les défis à long terme au cours de l'évaluation de chaque proposition de projet.</li> <li>• L'importance de la « durabilité » a été aussi introduite dans les guides de renforcement de capacités et dans les modules de formation relatifs aux procédures de demande, de présélection et d'évaluation du FIDC.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 15 :</b> Mettre les principaux résultats et réalisations des projets financés par le FIDC, les bonnes pratiques et les enseignements retenus à la disposition de toutes les parties prenantes afin que l'apprentissage puisse s'opérer dans l'ensemble des organisations et pays concernés. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat met régulièrement à jour les informations relatives aux projets financés par le FIDC sur le site web : <a href="http://fr.unesco.org/creativity/fidc">http://fr.unesco.org/creativity/fidc</a>.</li> <li>• Entre 2013 et 2016, le Secrétariat a publié 24 bulletins d'information électroniques, cinq éditions de la brochure du FIDC et sept vidéos en anglais, français et espagnol pour faire connaître les principaux résultats et l'impact des projets (articles d'actualités réguliers).</li> </ul>

Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 16 :</b>            Dans le cadre de la future plateforme de gestion des connaissances, compléter tous les efforts de gestion de connaissances basés sur le web concernant le FIDC et la Convention par des initiatives qui sollicitent la participation active des parties prenantes afin de les intégrer à une plus vaste communauté d'apprentissage, et utiliser à cet effet les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter ainsi que d'autres réseaux à cette fin. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Depuis son lancement en novembre 2014, le site web du FIDC (<a href="http://fr.unesco.org/creativity/fidc">http://fr.unesco.org/creativity/fidc</a>) est actualisé et constitue l'une des pierres angulaires de la plateforme de gestion des connaissances sur le web de la Convention.</li> <li>• En coopération avec l'unité ERI/DPI/WEB, les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter ont été utilisés pour promouvoir les principales activités, notamment les cinquième, sixième et septième appels à demandes de financement en 2014, 2015 et 2016.</li> <li>• Les réseaux sociaux (Facebook, Google Plus, LinkedIn, Twitter) ont été mobilisés afin de diffuser largement trois nouvelles vidéos du FIDC réalisées en 2016.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 19 :</b>            Faire diffuser à l'avenir l'information sur les appels à demandes de financement par les Bureaux hors-Siège de l'UNESCO, les Commissions nationales, les points focaux nationaux de la Convention de 2005 et les organisations de la société civile qui ont le statut d'observateur au CIG. Encourager toutes ces entités à publier des informations sur le Fonds dans les langues de leurs pays respectifs. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des informations sur le septième appel à demandes de financement (2016) ont été diffusées par le biais des Bureaux hors-Siège de l'UNESCO, des Commissions nationales, des points de contact nationaux des Parties à la Convention et des organisations de la société civile. Conformément aux recommandations d'IOS portant sur la publication des informations dans la langue locale, le Secrétariat, en collaboration avec les parties prenantes du FIDC, a publié les informations en chinois et en portugais.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 20 :</b>            Indiquer dans la communication avec les Commissions nationales et les candidats éventuels si les Commissions nationales sont autorisées à percevoir une quelconque redevance pour l'expédition des dossiers au FIDC ou pour tout autre service assuré dans ce contexte. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le septième appel en 2016, la plateforme en ligne pour la procédure de demande et de présélection du FIDC a été actualisée. Le problème des frais de poste pour les demandes a été résolu par cette nouvelle plateforme, puisque tous les demandeurs doivent soumettre leurs demandes directement sur la plateforme, et que la pré-sélection par les Commissions nationales a été également effectuée en ligne.</li> </ul>



Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 22 :</b> Désigner dans les Bureaux hors-Siège de l'UNESCO des points focaux nationaux ou régionaux pouvant fournir de l'information et de l'aide aux demandeurs lors du processus de demandes de financement. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des spécialistes des programmes culture au sein des Bureaux hors-Siège de l'UNESCO concernés servent de points focaux du FIDC pour fournir des informations et de l'aide aux demandeurs et aux Commissions nationales tout au long du processus de demande et de présélection. L'équipe du FIDC maintient un contact régulier avec ces derniers et les met en copie de toute correspondance.</li> <li>• Les collègues des Bureaux hors-Siège ont été dûment informés de la participation des pays concernés à l'appel du FIDC par l'intermédiaire des nouvelles fiches de renseignements établies à leur intention.</li> <li>• Concernant le processus de présentation de demandes, le guide annoté du FIDC a été révisé et un nouveau module de formation a été développé à l'usage des collègues hors-Siège afin qu'ils soient en mesure d'accompagner les demandeurs dans leur démarche.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 23 :</b> Donner aux OING plus de directives sur les lettres d'appui qu'elles doivent obtenir des pouvoirs publics. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat a continué à accompagner les OING en leur fournissant des informations plus directes et précises sur la procédure de demande, notamment les lettres d'appui des gouvernements, pour les cinquième, sixième et septième appels à demandes de financement (2014, 2015 et 2016).</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 26 :</b> Pour éviter que des propositions se trouvent disqualifiées pour des motifs techniques mineurs ou pour l'absence de l'évaluation de la Commission nationale, demander les pièces manquantes à cette dernière plutôt que de disqualifier le projet. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2016, pour le septième appel, le mécanisme a été reconduit sur la plateforme actualisée de demande en ligne du FIDC. Ceci a permis de réduire le nombre de demandes irrecevables du fait de détails techniques. Par exemple, la nouvelle plateforme ne permet pas de déposer des demandes si ces dernières ne sont pas signées ou si les conditions générales n'ont pas été acceptées.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 28 :</b> Convoquer une réunion téléphonique collective avec l'ensemble des experts, lorsqu'ils ont fini d'évaluer les propositions de projet, pour débattre de leurs évaluations et de la réflexion dont elles sont issues. (Secrétariat)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réunion avec les membres du Groupe d'experts (dont la moitié a été remplacée) a été organisée en juillet 2016 dans le cadre du septième appel à demandes de financement après l'évaluation technique entreprise par le Secrétariat. Des conférences téléphoniques et des discussions en ligne ont eu lieu tout au long du processus d'évaluation.</li> </ul>

Recommandation	Statut de la mise en œuvre
<p><b>Recommandation n° 31 :</b> Renforcer les capacités du Secrétariat du FIDC, afin qu'il puisse engager toutes les actions nécessaires pour améliorer la qualité du travail du FIDC et garantir ses performances futures (suivant les recommandations de ce rapport d'évaluation). (CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissant la nécessité d'augmenter les ressources humaines du FIDC, la Conférence des Parties, lors de sa cinquième session ordinaire (juin 2015) a encouragé les Parties à soutenir le renforcement du Secrétariat par la nomination d'un expert associé ou le détachement de personnel (Résolution 5.CP 10, para. 9). Cette recommandation n'a pas encore été concrétisée.</li> </ul>
<p><b>Recommandation n° 33 :</b> Recouvrement des coûts : recouvrer tous les coûts directs d'administration, de suivi et de coordination supportés par le budget du Programme ordinaire de l'UNESCO, y compris les coûts de personnel, auprès du FIDC. (Secrétariat, CIG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat continue d'appliquer la politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO de manière systématique pour la gestion des projets financés par le FIDC (Décision 8.IGC 5a, para. 12 et Décision 9.IGC 6, para. 9).</li> <li>• Le Secrétariat a entrepris des démarches pour demander le recouvrement des coûts pour la période de janvier 2015 à décembre 2016, soit 153.336 dollars des Etats-Unis. Le recouvrement des coûts pour 2017 a été inclus dans le projet de budget prévisionnel pour 2017. Il est estimé à 70 248 dollars des Etats- Unis.</li> </ul>

## Annexe IV

## Bilan des recettes et des dépenses et planning des dépenses



UNESCO

## INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2015 TO 31 DECEMBER 2015

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

## INCOME

Voluntary Contributions - Schedule 1.1	437,243.10
--	------------

## Other income:

Interest	7,885.00
Advance on proceeds of sale of the Photo Book	12,000.00

## TOTAL INCOME

<u>457,128.10</u>
-------------------

## EXPENDITURE

Programme Activities Schedule 1.2	788,317.16
-----------------------------------	------------

## TOTAL EXPENDITURE

<u>788,317.16</u>
-------------------

## EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE

<u>(331,189.06)</u>
---------------------

Savings on prior years' obligations and other adjustments

4,714.77
----------

Reserves and fund balances, beginning of the period

<u>1,774,772.58</u>
---------------------

## RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD

<u><u>1,448,298.29</u></u>
----------------------------

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

STATEMENT OF INCOME AND EXPENDITURE AND CHANGES IN RESERVES AND FUND BALANCES  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2016 TO 30 JUNE 2016

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

**INCOME**

Voluntary Contributions - Schedule 1.1 451,941.71

Other income:

Interest 6,670.00

**TOTAL INCOME** 458,611.71

**EXPENDITURE**

Programme Activities Schedule 1.2 736,047.67

**TOTAL EXPENDITURE** 736,047.67

**EXCESS (SHORTFALL) OF INCOME OVER EXPENDITURE** (277,435.96)

Savings on prior years' obligations and other adjustments 6,283.06

Reserves and fund balances, beginning of the period 1,448,298.29

**RESERVES AND FUND BALANCES, END OF THE PERIOD** 1,177,145.39

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*



## UNESCO

## INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF INCOME  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2015 TO 31 DECEMBER 2015

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Andorra	5,874.55	
Austria	26,055.00	
Burkina Faso	8,526.24	
Canada, Government of Québec	21,485.60	
Czech Republic	3,974.09	
Estonia	1,306.00	
Finland	23,529.40	
France	142,394.10	
Gabon	855.48	
Germany	121,680.90	
Mali	131.57	
Mauritius	668.73	
Mexico	5,000.00	
Monaco	23,059.63	
Morocco	12,000.00	
Serbia	3,097.33	
Slovenia	3,267.96	
Sweden	33,096.79	
The former Yugoslav Republic of Macedonia	600.00	
Ms. J. Kiritani	639.73	437,243.10
Interest		7,885.00
Advance on proceeds of sale of the Photo Book		12,000.00
<b>TOTAL</b>		<b>457,128.10</b>



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF INCOME  
FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2016 TO 30 JUNE 2016

(EXPRESSED IN US DOLLARS)

Funds received		
Australia	67,716.00	
Austria	23,508.00	
Barbados	261.00	
Belgium	54,230.00	
Belize	33.00	
Bosnia and Herzegovina	555.00	
Bulgaria	1,506.20	
Cambodia	237.00	
Canada, Government of Québec	14,316.39	
China	80,000.00	
El Salvador	522.00	
Estonia	1,241.00	
Finland	21,692.00	
Germany	124,014.00	
Guinea	100.00	
Grenada	33.00	
Haiti	78.00	
Jamaica	633.00	
Paraguay	327.00	
Portugal	16,411.35	
Saint Vincent & Grenadines	5,464.50	
Serbia	1,306.00	
Sweden	31,437.32	
The former Yugoslav Republic of Macedonia	261.00	
Togo	66.00	
Ukraine	3,232.00	
Uruguay	800.00	
Vietnam	1,894.00	
Zimbabwe	66.95	451,941.71
Interest		6,670.00
<b>TOTAL</b>		<b>458,611.71</b>

*Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.*

*The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.*

Schedule 1.2



## UNESCO

## INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2015 TO 31 DECEMBER 2015  
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2015	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Unspent budget	Expenditure rate
1. Evaluation of funding requests by the expert panel (consultancy contracts)	45,000.00	33,366.33	0.00	33,366.33	11,633.67	74%
2. Operating costs	7,000.00	547.57	452.43	1,000.00	6,000.00	14%
3. Cost of participation in statutory meetings of experts from LDCs that are members of the Committee	15,000.00	6,039.52	8,076.72	14,116.24	883.76	94%
4. Funding of projects	624,296.00					
4.1 International Music Council		49,378.00	49,378.00	98,756.00		
4.2 Phare Ponleu Selpak		50,000.00	50,000.00	100,000.00		
4.3 Creative Economy Group		32,328.00	32,327.00	64,655.00		
4.4 Réseau Culturel et Artistique pour la Formation et la Francophonie		51,307.00	5,700.00	57,007.00		
4.5 Association Racines		49,200.00	49,200.00	98,400.00		
4.6 Germinalla A.C.		50,000.00	50,000.00	100,000.00		
4.7 Direction Nationale de la Culture		49,800.00	49,800.00	99,600.00		
	624,296.00	332,013.00	266,405.00	618,418.00	5,878.00	99%
5. Fund Raising and Communication Strategy	72,421.52	34,152.23	15,599.16	49,751.39	22,670.13	69%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>763,717.52</b>	<b>406,118.55</b>	<b>310,533.31</b>	<b>716,651.96</b>	<b>47,065.56</b>	<b>94%</b>
PROGRAMME SUPPORT COSTS 10%	76,371.75	40,611.87	31,053.33	71,665.20	4,706.55	94%
<b>TOTAL</b>	<b>840,089.27</b>	<b>446,730.52</b>	<b>341,586.64</b>	<b>788,317.16</b>	<b>51,772.11</b>	<b>94%</b>

Financial Report issued by the Bureau of Financial Management.  
The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.



UNESCO

INTERNATIONAL FUND FOR CULTURAL DIVERSITY

SCHEDULE OF EXPENDITURE FOR THE PERIOD 1 JANUARY 2016 TO 30 JUNE 2016  
PROGRAMME ACTIVITIES

	Budget 2016	Disbursements	Unliquidated Obligations	Total	Unspent budget	Expenditure rate
1. Evaluation of funding requests by the IFCD Panel of Experts	65,000.00	-	8,400.00	8,400.00	56,600.00	13%
2. Operating costs	7,000.00	-	1,000.00	1,000.00	6,000.00	14%
3. Cost of participation in statutory meetings of government experts from LDCs that are members of	15,000.00	-	-	-	15,000.00	0%
4. Funding of projects	551,658.00					
4.1 Amagugu International Heritage		49,732.00	49,733.00	99,465.00		
4.2 Kultura Nova Foundation		42,260.00	42,258.00	84,518.00		
4.3 Fundación Imagen		49,670.00	49,670.00	99,340.00		
4.4 Asociación Movimiento de Jóvenes Encuent		46,769.00	46,769.00	93,538.00		
4.5 Association haïtienne des professionnels		42,540.00	42,540.00	85,080.00		
4.6 Ministry of Youth and Culture		30,100.00	30,101.00	60,201.00		
	<b>551,658.00</b>	<b>261,071.00</b>	<b>261,071.00</b>	<b>522,142.00</b>	<b>29,516.00</b>	<b>95%</b>
5. Cost recovery related to year 2016	76,668.00	30,714.00	-	30,714.00	45,954.00	40%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>715,326.00</b>	<b>291,785.00</b>	<b>270,471.00</b>	<b>562,256.00</b>	<b>153,070.00</b>	<b>79%</b>
Programme Support Costs 10%	71,532.60	29,178.50	27,047.10	56,225.60	15,307.00	79%
<b>TOTAL</b>	<b>786,858.60</b>	<b>320,963.50</b>	<b>297,518.10</b>	<b>618,481.60</b>	<b>168,377.00</b>	<b>79%</b>
<b><u>Use of unassigned funds*</u></b>						
6. Fund Raising and Communication Strategy	50,489.00	10,546.24	20,000.00	30,546.24	19,942.76	61%
7. Cost recovery related to year 2015	76,668.00	76,332.00	-	76,332.00	336.00	100%
<b>SUB-TOTAL</b>	<b>127,157.00</b>	<b>86,878.24</b>	<b>20,000.00</b>	<b>106,878.24</b>	<b>20,278.76</b>	<b>84%</b>
Programme Support Costs 10%	12,715.70	8,687.83	2,000.00	10,687.83	2,027.87	84%
<b>TOTAL</b>	<b>139,872.70</b>	<b>95,566.07</b>	<b>22,000.00</b>	<b>117,566.07</b>	<b>22,306.63</b>	<b>84%</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>926,731.30</b>	<b>416,529.57</b>	<b>319,518.10</b>	<b>736,047.67</b>	<b>190,683.63</b>	<b>79%</b>

\*as per decision 9.IGC 6

Financial Report Issued by the Bureau of Financial Management.  
The total income and expenditure are in accordance with UNESCO's financial records.



## Annexe V

## Projet de budget prévisionnel pour 2017

	DESCRIPTION	MONTANT \$US
<b>Coûts fixes</b>	Evaluation des demandes de financement par le Groupe d'experts du FIDC (para. 7.3 des Orientations)	38 000
	Dépenses de fonctionnement	1 000
	Frais de participation aux réunions statutaires des experts gouvernementaux issus des PMA membres du Comité (para. 7.2.2 des Orientations)	8 000
<b>Total partiel</b>		<b>47 000</b>
<b>Financement de projets</b>	Financement des projets	510 500
	Recouvrement des coûts *	70 248
<b>Total partiel</b>		<b>580 748</b>
<b>TOTAL (coûts fixes + financement de projets)</b>		<b>627 748</b>
<b>Frais de soutien **</b>		<b>62 775</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ***</b>		<b>690 523</b>

<b>Total disponible au 30 juin 2016</b>	<b>986 462</b>
<b>Les fonds non alloués représentent 30% du montant de la réserve du budget à imputer à la stratégie de levée de fonds et à la communication (US\$ 53 416) ainsi qu'à l'évaluation du FIDC (US\$ 40 000)</b>	<b>295 939</b>
Contributions totales au FIDC au 30 juin 2016, intérêts compris	<b>8 253 450</b>
* Recouvrement des coûts = temps passé par le personnel financé par le programme ordinaire à la gestion des projets (10 projets en cours et 6 projets devant être approuvés par le Comité à sa 10 <sup>ème</sup> session)	
** Conformément au Règlement financier de l'UNESCO, 10% des frais de soutien sont imputables au Compte spécial	
*** Conformément à la Décision 7.IGC 6, para. 7, du Comité, 70% des fonds disponibles au 30 juin 2016 seront alloués au budget	

## Annexe VI

## Statut des projets financés au cours des cycles de financement du FIDC 2013-2015

**2013 4<sup>TH</sup> FUNDING CYCLE / 4<sup>E</sup> CYCLE DE FINANCEMENT 2013**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant US\$</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Indigenous e-books – Cultural entrepreneurship, indigenous creators and digital culture in Brazil	Brazil	Thydêwá	90.950	07/04/2014	31/03/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
2	Decentralization and cultural policies: a new model of governance for culture in Burkina Faso	Burkina Faso	Ministère de la Culture et du Tourisme	100.000	16/06/2014	01/12/2016	ONGOING/ EN COURS
3	Strengthening minority-language publishing industries in Haiti, Kenya, Nigeria and Serbia	Haiti, Kenya, Nigeria, Serbia	PEN International	100.000	07/04/2014	06/04/2016	ONGOING/ EN COURS
4	Building a viable and sustainable film industry in Malawi	Malawi	Malawi National Commission for UNESCO	42.490	15/04/2014	31/10/2014	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
5	Promoting the active participation of youth in cultural industries in Paraguay	Paraguay	Asociación Colectivo de Cultura y Participación - ACCP	90.000	07/04/2014	13/03/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
6	Funding culture in Peru: unveiling challenges and opportunities	Peru	Ministry of Culture	21.090	07/04/2014	07/04/2015	<b>COMPLETED (pending administrative procedures for closing the project)/ FINALISÉ (en attente des procédures administratives pour la clôture du projet)</b>

7	Measuring the social and economic contribution of the cultural industries in Saint Lucia	Saint Lucia	Ministry of Tourism, Heritage and Creative Industries	54.522	07/04/2014	31/03/2015	<b>COMPLETED (pending administrative procedures for closing the project)/ FINALISÉ (en attente des procédures administratives pour la clôture du projet)</b>
8	Advocacy and Information sharing: promoting the creative sector in South Africa	South Africa	Arterial Network – South Africa Chapter	73.514,93	02/06/2014	31/12/2015	<b>COMPLETED (pending administrative procedures for closing the project)/ FINALISÉ (en attente des procédures administratives pour la clôture du projet)</b>
9	Theatre4Youth - Bringing theatre closer to youth in South Africa	South Africa	ASSITEJ South Africa	98.252,63	07/04/2014	07/04/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>
10	Developing a national strategy on copyright	Zimbabwe	ZIMCOPY – Reproduction Rights Organization of Zimbabwe	92.928	07/04/2014	15/01/2015	<b>COMPLETED/ FINALISÉ</b>

**2014 5<sup>TH</sup> FUNDING CYCLE / 5<sup>E</sup> CYCLE DE FINANCEMENT 2014**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Empowering African youth to harness the potential of the music sector	Cameroon, Congo, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Kenya, Malawi, Mozambique, United Republic of Tanzania	International Music Council	98.756	20/03/2015	31/12/2016	ONGOING/ EN COURS
2	Building a sustainable performing arts industry in Cambodia	Cambodia	Phare Ponleu Selpak	100.000	23/03/2015	28/02/2017	ONGOING/ EN COURS
3	"Emerging Youth": Strengthening sub-regional cooperation and promoting young talents in the African music sector	Chad	Réseau culturel et artistique pour la formation et la Francophonie - RECAF	57.007	15/04/2015	02/05/2016	COMPLETED/ FINALISÉ
4	Promoting young people's participation in the book and music industries in Mexico	Mexico	Germinalia A.C.	100.000	20/03/2015	29/02/2016	COMPLETED/ FINALISÉ
5	Developing an efficient policy for the promotion of cultural industries in Morocco	Morocco	Association Racines	98.400	15/04/2015	30/11/2016	ONGOING/ EN COURS
6	Strengthening local and regional institutional capacities to develop cultural industries policies in Serbia	Serbia	Creative Economy Group	64.655	15/04/2015	30/06/2016	ONGOING/ EN COURS
7	Fostering an active participation of vulnerable groups in the creative sector in Uruguay	Uruguay	National Directorate of Culture, Ministry of Education and Culture	99.600	31/03/2015	31/03/2017	ONGOING/ EN COURS

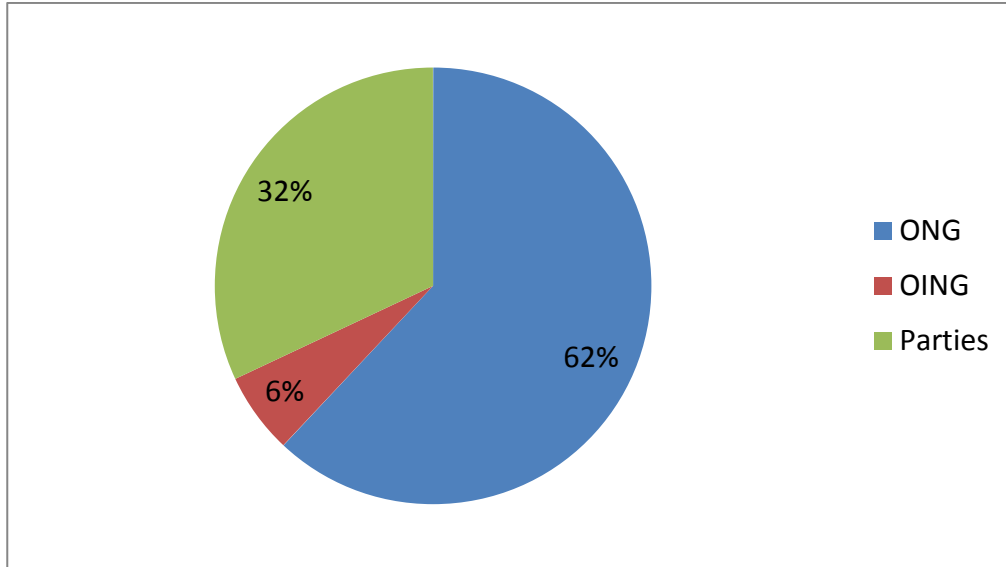
**2015 6<sup>TH</sup> FUNDING CYCLE / 6<sup>E</sup> CYCLE DE FINANCEMENT 2015**

	<b>Title of Project / Titre du projet</b>	<b>Beneficiary countries / Pays bénéficiaires</b>	<b>Organisation</b>	<b>Amount / Montant</b>	<b>Start date of contract / Date de début du contrat</b>	<b>End date of contract / Date de fin du contrat</b>	<b>Comments / Commentaires</b>
1	Strengthening civil society participation in policy advocacy for Bolivia's culture sector	Bolivia (Plurinational State of)	Fundación Imagen	99.340	09/03/2016	31/03/2017	ONGOING/ EN COURS
2	Approaches to participatory governance of cultural institutions	Croatia	Kultura Nova Foundation	84.518	21/03/2016	20/03/2018	ONGOING/ EN COURS
3	Sustainable development of cultural industries with women and youth in Ilobasco	El Salvador	Asociación Movimiento de Jóvenes Encuentristas (MOJE)	93.538	18/04/2016	31/10/2017	ONGOING/ EN COURS
4	Cartographie de l'industrie haïtienne de la musique	Haiti	Association haïtienne des professionnels de la musique - Ayiti Mizik	85.080	25/04/2016	30/06/2017	ONGOING/ EN COURS
5	Towards the revision of the National Cultural Policy in Jamaica	Jamaica	Ministry of Youth and Culture	60.201	14/03/2016	28/04/2017	ONGOING/ EN COURS
6	Strengthening local cultural policy in Zimbabwe	Zimbabwe	Amagugu International Heritage Centre	99.465	28/03/2016	16/10/2017	ONGOING/ EN COURS

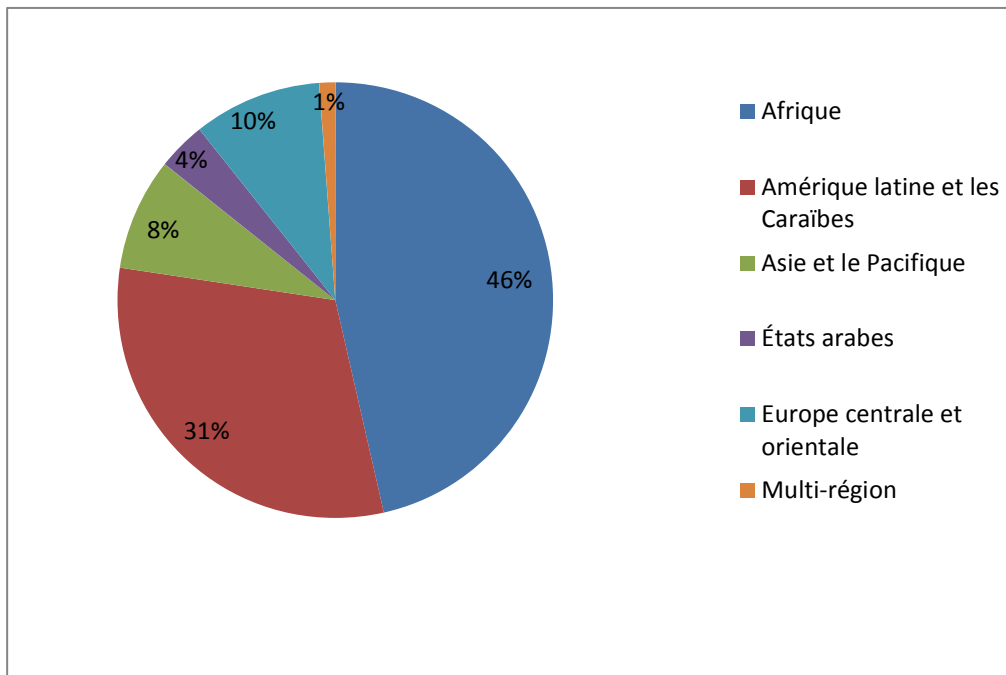
### Annexe VII

### Statistiques des projets financés de 2010 à 2015

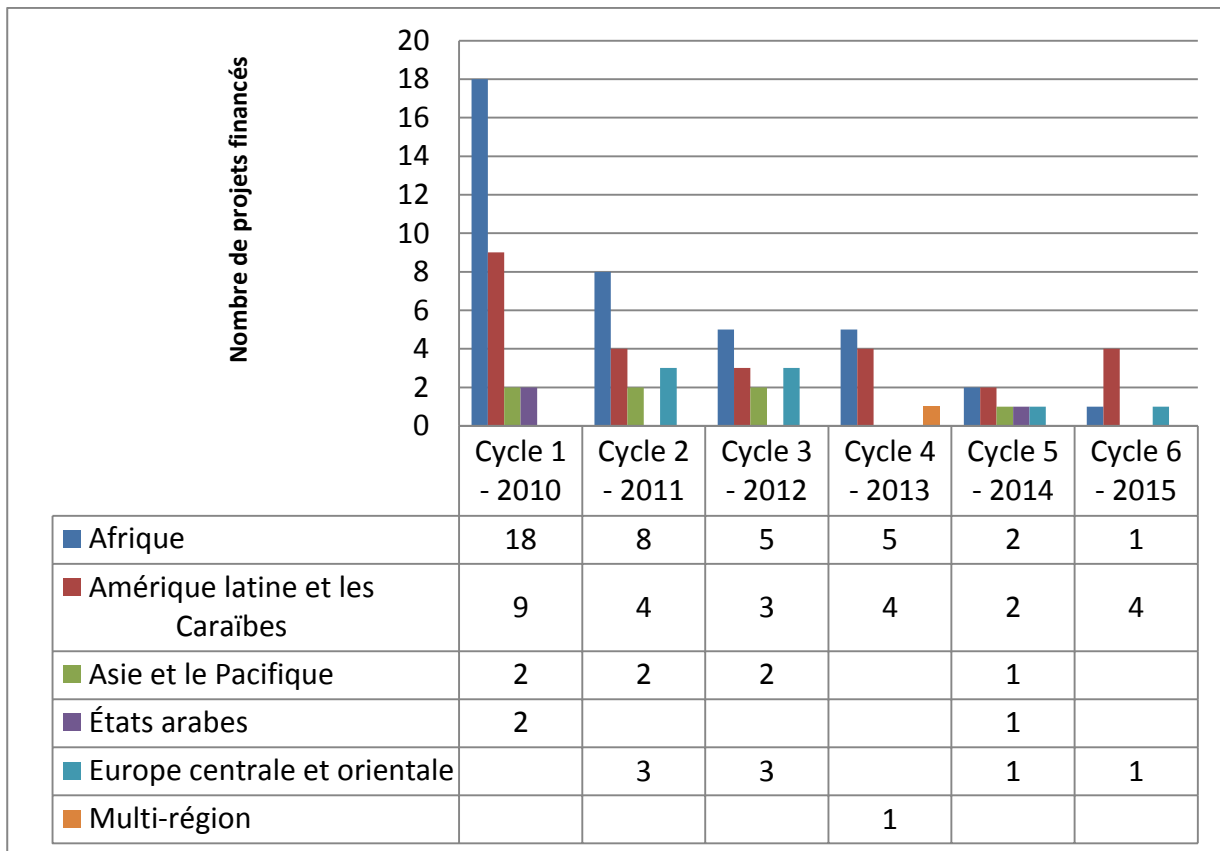
#### Pourcentage de projets financés par bénéficiaire



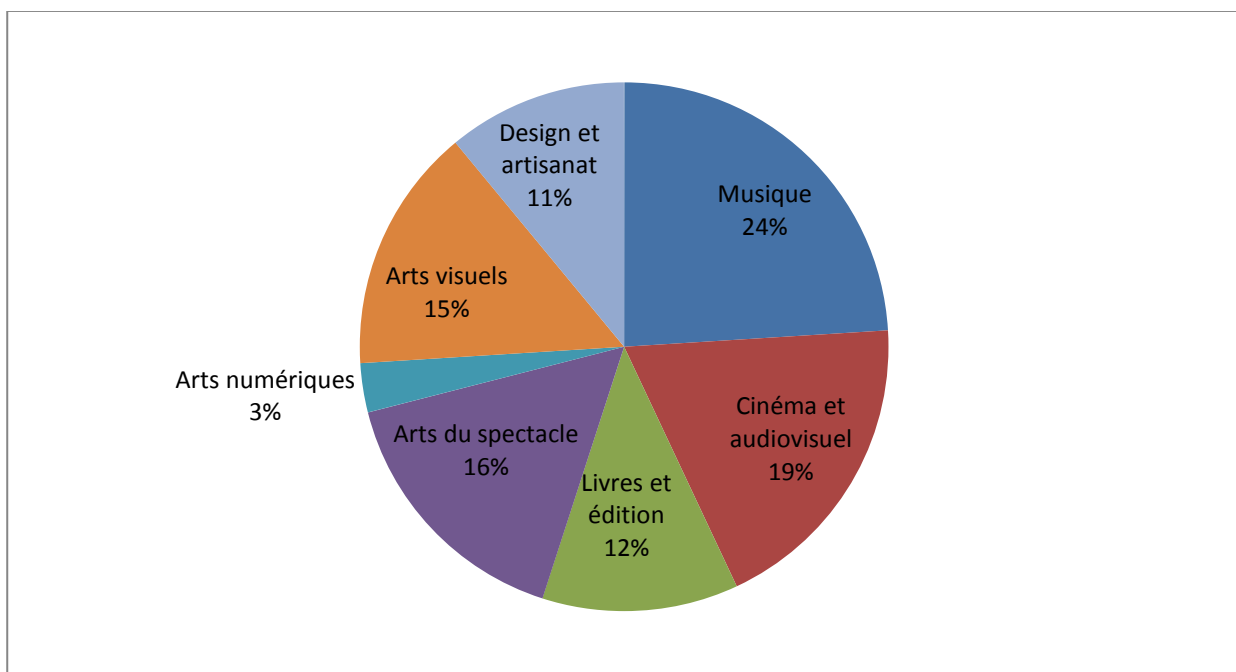
#### Pourcentage de projets financés par région



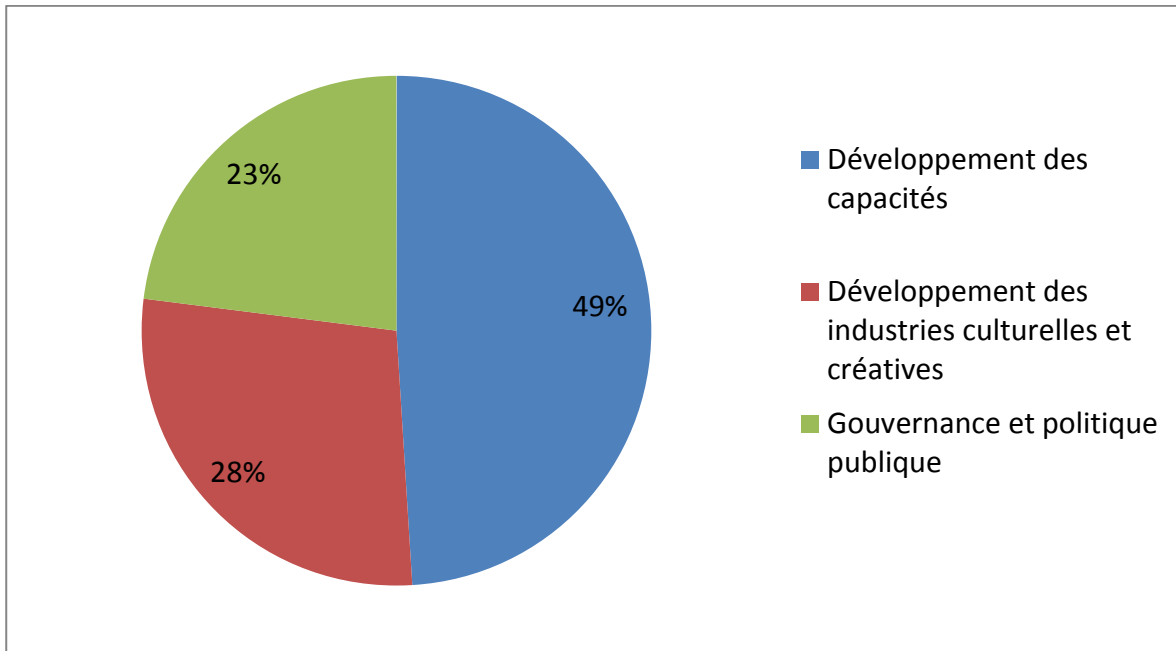
### Nombre de projets financés par région / par cycle



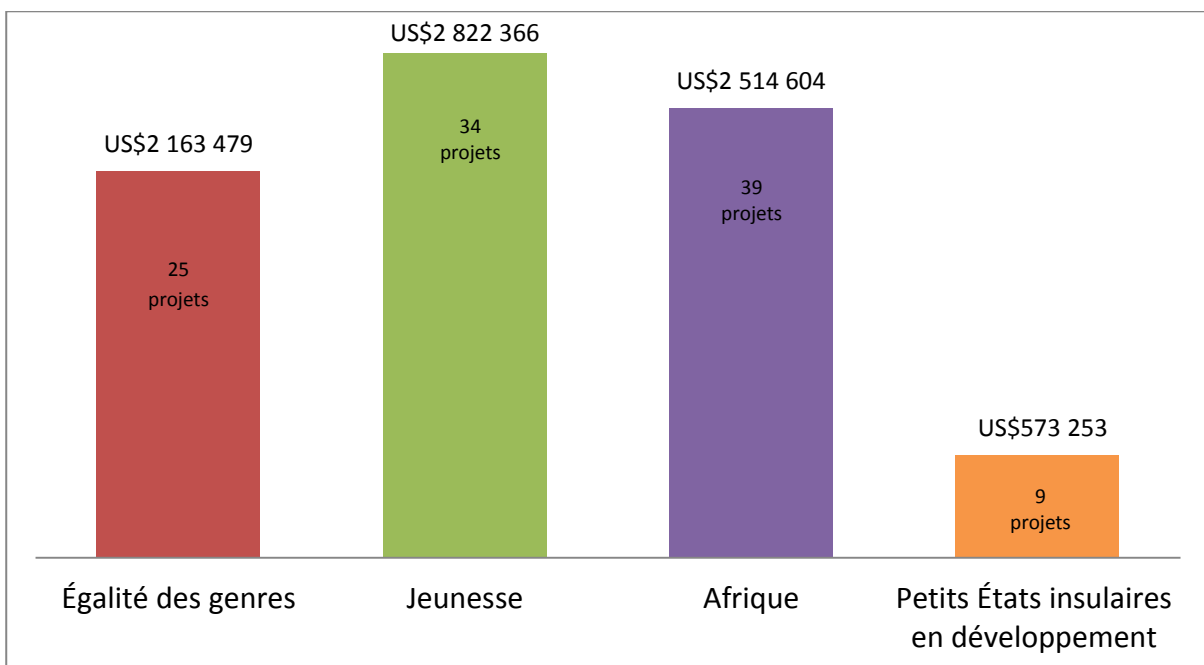
### Pourcentage de projets financés par domaine culturel



### Pourcentage de projets financés selon l'impact



### Financement de projets par priorité de l'UNESCO





## Annexe VIII

## Statistiques relatives à l'examen technique mené par le Secrétariat en 2014, 2015 et 2016

Catégorie	2014	2015	2016
<b>Demandes soumises par type de demandeur</b>			
ONG	59%	74%	78%
OING	10%	4%	4%
Parties	29%	22%	18%
<b>Demandes recevables par région</b>			
Afrique	40%	21%	42%
Amérique Latine et les Caraïbes	34%	45%	28%
Asie et le Pacifique	7%	4%	11%
États arabes	4%	7%	11%
Europe centrale et orientale	15%	23%	8%
<b>Demandes recevables selon l'impact</b>			
Développement des capacités	56%	40%	44%
Développement des industries culturelles et créatives	27%	40%	35%
Gouvernance et politique publique	17%	20%	21%
<b>Demandes recevables par domaine culturel</b>			
Arts numériques	3%	5%	18%
Arts du spectacle	17%	16%	15%
Arts visuels	9%	18%	12%
Cinéma et audiovisuel	14%	19%	18%
Design et artisanat	24%	11%	13%
Livres et édition	12%	8%	6%
Musique	21%	23%	18%
<b>Demandes recevables par priorité de l'UNESCO</b>			
Afrique	40%	22%	42%
Égalité des genres	74%	90%	61%
Jeunesse	74%	85%	89%
Petits États insulaires en développement	12%	16%	8%
<b>Demandes soumises par langue</b>			
Anglais	70%	87%	82%
Français	30%	13%	15%

## Annexe IX

### Termes de référence pour la deuxième évaluation du Fonds international pour la diversité culturelle

#### Contexte

Le Fonds international pour la diversité culturelle (ci-après « le FIDC ») est un Fonds volontaire multi-donateurs établi en vertu de l'article 18 de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Convention ») afin de faciliter la coopération internationale pour la réduction de la pauvreté et le développement durable, et de favoriser l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement qui sont Parties à la Convention.

L'objectif principal du FIDC est d'investir dans des projets qui conduisent à des changements structurels à travers l'introduction et/ou l'élaboration de politiques et de stratégies qui ont un effet direct sur la création, la production, la distribution et l'accès à une diversité des expressions culturelles, y compris les activités, biens et services culturels, ainsi que par le renforcement des infrastructures institutionnelles jugées nécessaires pour soutenir les industries culturelles et créatives viables aux niveaux local et régional.

Le FIDC est opérationnel depuis 2010. Depuis, 84 projets dans 49 pays en développement et les moins avancés ont été financés à hauteur de 100.000 dollars des Etats-Unis au maximum par projet. Le financement total accordé à ces projets est de 5,8 millions de dollars des Etats-Unis.

Les projets financés par le FIDC ont pour but de contribuer à :

- Créer des environnements politiques qui favorisent la diversité des expressions culturelles ;
- démontrer la valeur et les possibilités que les industries culturelles et créatives offrent dans la réalisation des objectifs de développement durable ; et
- renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles dans le secteur culturel.

Selon les Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC (para. 22) et la Résolution 5.CP 14 (para. 4), une évaluation du Fonds est effectuée tous les cinq ans. La première évaluation a été effectuée en 2012. La deuxième évaluation est prévue en 2017.

#### But de l'évaluation

Le but de l'évaluation globale est de générer des conclusions et des recommandations concernant la pertinence et l'efficacité du FIDC dans le cadre de la Convention. Les recommandations de l'évaluation devraient servir à orienter la gestion future et la gouvernance du Fonds, ainsi que les efforts du Secrétariat pour suivre et soutenir la mise en œuvre des projets qu'il finance.

L'évaluation couvrira la période allant de juin 2012 jusqu'à la date de l'évaluation en 2017 (cycles 3 à 6). La première évaluation du FIDC a couvert les projets des deux premiers cycles (2010 et 2011).

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont les suivants :

- Déterminer la pertinence et la valeur ajoutée du FIDC dans la mise en œuvre de la Convention.
- Évaluer le degré de mise en œuvre, l'efficacité et la qualité des résultats à moyen et long termes des projets financés par le FIDC.
- Déterminer l'efficacité de la gouvernance et la gestion du FIDC, y compris les responsabilités du Groupe d'experts, la mobilisation des ressources, la gestion des connaissances, le suivi ainsi que la gestion des mécanismes administratifs et financiers.
- Évaluer le niveau de mise en œuvre des Orientations révisées sur l'utilisation des ressources du FIDC et le cadre GAR pour le FIDC appliqué en 2015-2016, révisé en 2016, sur la base de la stratégie de levée de fonds développée pour le FIDC.
- Évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation 2012 du FIDC.

L'évaluation permettra d'identifier les enseignements tirés et de formuler des recommandations qui orienteront la future gouvernance et la mise en œuvre du FIDC.

## **Partie A. Évaluation de la gouvernance et de la gestion du FIDC**

Les questions suivantes devraient être traitées :

- i) Dans quelle mesure les Orientations révisées sur l'utilisation des ressources du FIDC et les critères additionnels adoptés par le Comité fournissent une orientation adéquate pour la gouvernance et la gestion du FIDC ?
  - Quelle est leur utilité pour guider la gestion du Fonds ?
  - Dans quelle mesure ont-elles été mises en œuvre ?

Pour déterminer cet impact, une attention spécifique sera accordée :

- aux critères d'admissibilité et à la clarté des objectifs des programmes / projets ;
  - au rôle des Commissions nationales et à leur capacité à examiner les projets ;
  - au rôle de la société civile et son accès aux ressources FIDC ;
  - aux critères et à la méthode de sélection des experts pour faire partie du groupe d'évaluation ;
  - au processus d'approbation des projets soumis au financement ;
  - à la durée du cycle de financement.
- ii) Dans quelle mesure les mécanismes de gestion mis en place par le Secrétariat ont réussi à assurer la mise en œuvre effective du FIDC, en particulier la mise en œuvre des Orientations sur l'utilisation des ressources du FIDC révisées en 2013, la mise en œuvre des recommandations sur la première évaluation (de 2013 à 2016) et la mise en œuvre du cadre GAR (2013-2016), et soutenir l'exécution des résultats du projet?

Particulièrement :

1. Comment les Orientations révisées sur l'utilisation des ressources du FIDC ont-elles amélioré sa gouvernance et sa gestion ?
2. La mise en œuvre des recommandations de l'évaluation précédente a-t-elle amélioré la gouvernance et la gestion du FIDC ? Quels enseignements peut-on en tirer?
3. Jusqu'à quel point le cadre GAR du Fonds a-t-il été mis en œuvre ?
4. Ce cadre a-t-il facilité le suivi de la mise en œuvre du Fonds et des progrès réalisés ?
5. Quels enseignements peuvent être tirés de ce mécanisme en termes d'amélioration et de mise en œuvre du cadre GAR à l'avenir ?
6. Dans quelle mesure le cadre GAR du Fonds correspond-il au cadre général de la Convention (tel que décrit dans le Rapport mondial), et quelles mesures doivent être prises pour ce faire ?

Pour répondre à ces questions, une attention particulière sera accordée :

- à l'utilisation des ressources humaines et techniques, la structure organisationnelle de gestion du Fonds, des documents de travail et d'information, ainsi que la prise de décision par les organes directeurs ;
- aux procédures de soumission des projets et aux formulaires de demande ;
- à l'examen de l'éligibilité des demandes par le Secrétariat ;
- à l'appréciation de l'évaluation technique effectuée par le Groupe d'experts ;
- à la coordination des travaux des experts avec le Secrétariat et entre les experts eux-mêmes ;
- aux méthodes de travail des experts et à leurs outils d'évaluation et de communication ;
- aux formulaires utilisés pour présenter les résultats de l'évaluation des experts au Comité ;
- à l'accessibilité et l'évaluation de la plate-forme en ligne ;
- à la gestion des contrats ;
- à la visibilité du FIDC et la compréhension de ses domaines d'activité par les parties prenantes et le public ; et
- à la transparence du processus dans son ensemble.

## **Partie B. Evaluation de la pertinence du FIDC et des résultats obtenus à ce jour**

Les questions suivantes devraient être traitées :

- i) Quelle est la pertinence du Fonds en matière de réponse aux besoins et aux attentes des Parties ?
- ii) Quelle est sa valeur ajoutée globale (dans le cadre d'une plus large mise en œuvre de la Convention) ?
- iii) Dans quelle mesure les projets reflètent-ils les Orientations révisées sur l'utilisation des ressources du FIDC, les critères additionnels adoptés par le Comité et les priorités de la Convention ?
- iv) Dans quelle mesure les projets correspondent-ils aux objectifs de la Convention ?
- v) Dans quelle mesure les programmes/projets atteignent-ils leurs résultats à moyen et long termes ?
- vi) Quelles sont les raisons de la non-réalisation des résultats ?
- vii) Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les pays bénéficiaires et les parties prenantes pour mettre en œuvre les projets ?
- viii) Est-ce que les programmes/projets avaient des mécanismes de suivi efficaces ? Quels sont les indicateurs de performance à recommander pour qu'ils soient indiqués dans les formulaires de demande ?
- ix) Est-ce que les activités répondent aux objectifs identifiés ?
- x) Est-ce que les objectifs des programmes/projets répondaient aux besoins identifiés des groupes cibles ?
- xi) Les bénéficiaires ont-ils la capacité financière et humaine pour assurer la durabilité des programmes/projets ?
- xii) Est-ce que le financement provenant de sources multiples a été un facteur déterminant pour la sélection ?
- xiii) Quel était le degré de visibilité atteint par les projets ?
- xiv) De quelle manière les Parties ont-elles utilisé et relayé les informations fournies grâce aux outils de communication développés par le Secrétariat ?
- xv) Dans quelle mesure le FIDC est-il complémentaire avec d'autres fonds internationaux couvrant des domaines similaires ?

## **Partie C. Évaluation des ressources et des dépenses du FIDC**

Les points suivants devraient être traités :

- (i) Dans quelle mesure le FIDC a-t-il mobilisé des fonds, conformément à la stratégie de levée de fonds qui a été développée ?
- (ii) Comment les multi-donateurs du FIDC sont-ils représentés ?
- (iii) Le FIDC est-il en conformité avec le principe de responsabilité financière, telle qu'il est compris dans le système des Nations Unies et en tenant compte des conclusions et recommandations de l'évaluation précédente ?
- (iv) Comment le budget est-il réparti entre les coûts fixes et les demandes de financement ?

## **Partie D. Modalités d'évaluation (à compléter lors de la publication de l'appel)**

- Responsables de l'évaluation et qualifications
- Rapports
- Délais
- Méthodologie

Annexe X

Cadre révisé de gestion axée sur les résultats (GAR)

Objectif stratégique

Résultat à moyen terme  
8 ans

Résultats escomptés 4 ans

Objectif stratégique de l'UNESCO n° 8 (OS): Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

**Objectif général :**

Le FIDC soutient la mise en œuvre de la Convention et l'émergence de secteurs culturels dynamiques dans les pays en développement, en renforçant les moyens disponibles pour créer, produire, distribuer différents biens et services culturels, ainsi que pour y accéder.

**Effet recherché n° 1**

Un système de gouvernance durable de la culture qui favorise la diversité des expressions culturelles est créé en ciblant des changements structurels

**Effet recherché n° 2**

Un échange plus équilibré de biens et services culturels Nord-Sud et Sud-Sud, et une mobilité internationale accrue des artistes et des professionnels de la culture des pays du Sud sont atteints

**Effet recherché n° 3**

La valeur et les opportunités offertes par les industries culturelles et créatives en faveur du développement durable sont clairement démontrées aux autorités compétentes impliquées dans la planification du développement au niveau national

**Effet recherché n° 4**

Les inégalités de genre dans le secteur culturel sont traitées, et l'équité dans l'accès et la participation aux expressions culturelles et créatives est démontrée

**Résultat 1.1**

Coopération intersectorielle dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques (ODD 8 & 16)

**Résultat 1.2**

Renforcement des processus et des mécanismes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques (ODD 8 & 16)

**Résultat 1.3**

Renforcement du rôle de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles (ODD 8 & 17)

**Résultat 2.1**

Mise en place de mécanismes politiques, promotionnels et de sensibilisation pour améliorer l'accès des biens et services culturels aux marchés local, national et international (ODD 8 & 10)

**Résultat 2.2**

Réseaux et initiatives axés sur la coopération Nord-Sud-Sud, qui soutiennent et facilitent la mobilité des artistes et des professionnels de la culture des pays du Sud (ODD 10)

**Résultat 3.1**

Application de nouveaux modèles d'innovation et d'entreprise à la création, la production, la distribution et l'accès à divers biens et services culturels (ODD 8)

**Résultat 3.2**

Prise en compte des besoins en développement des capacités en lien avec la création, la production et la distribution, à des degrés appropriés (ODD 4)

**Résultat 3.3**

Ouverture de la participation dans la création, la production et la distribution de biens et services culturels à des régions et des groupes sociaux qui en étaient auparavant exclus (ODD 4 & 8)

**Résultat 4.1**

Augmentation de la représentation des femmes en tant que créatrices et productrices d'expressions culturelles à travers le renforcement des réseaux professionnels et le développement des capacités (ODD 4, 5 & 10)

**Résultat 4.2**

Adoption de mesures politiques et/ou de mécanismes de financement spécifiques pour promouvoir et améliorer l'accès équitable aux biens, services et événements culturels (ODD 5, 10, 16 & 17)

**Mise en œuvre d'un projet du FIDC**

Résultats/produits du projet (qui découlent des activités/interventions du projet) tel un atelier sur l'élaboration d'un plan de commercialisation (activité/intervention) a été mis en œuvre avec succès (résultats/produits) et les participants ont ensuite développé et/ou mis en œuvre leurs propres plans d'affaire (résultat à court terme) comme le nombre de participants ayant développé et/ou mis en œuvre leur propre plan d'action (Indicateur de performance du résultat à court terme)

Annexe XI : Revue de presse du FIDC

• OUTILS DE COMMUNICATION

Outil	Aperçu	URL
Dépliant		<p><a href="http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/ifcd-leaflet_2016_alt_fr_pdf_version_op2_final.pdf">http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/ifcd-leaflet_2016_alt_fr_pdf_version_op2_final.pdf</a></p>
Film promotionnel		<p><a href="http://fr.unesco.org/creativity/fidc/ressources/videos">http://fr.unesco.org/creativity/fidc/ressources/videos</a></p>

Encart



<http://fr.unesco.org/creativity/premiere-contribution-d-fondation-privée-au-fidc-pour-professionnels-de-culture-des-pays-en>

Twitter

UNESCO en français @UNESCO\_fr · 5 sept.

La société civile - agent de changement et vigie culturelle: [bit.ly/2cad7y4](http://bit.ly/2cad7y4)  
#supportcreativity

La société civile joue un rôle clé dans la plupart des projets financés par le FIDC.

3 indicateurs fondamentaux

- La société civile participe à la planification et la mise en œuvre du projet.
- La base législative et financière soutient la société civile.
- La société civile participe activement à la planification et la mise en œuvre du projet.

Artisans et professionnels de la culture

Entreprises culturelles

Associations et réseaux professionnels

68% des projets du FIDC impliquent la société civile

Proportion de projets financés par le FIDC qui se sont vu des ONG locales et internationales entre 2018 et 2019.

Multirégion	1/1
Europe orientale	5/8
États Arabes	1/2
Asie-Pacifique	4/7
Afrique	28/39
Amérique Latine et Caraïbes	18/26

<https://twitter.com/unesco/>

## Sélection d'articles

- COUVERTURE MEDIA

NOM DE L'ORGANE DE PRESSE	DATE	TITRE ARTICLE	PAYS	LIEN
xpress Tribune	15/07/2016	Pakistan urged to ratify UNESCO convention on cultural expression	Pakistan	<a href="http://tribune.com.pk/story/1142023/pressing-diversity-pakistan-urged-ratify-unesco-convention-cultural-expression/">http://tribune.com.pk/story/1142023/pressing-diversity-pakistan-urged-ratify-unesco-convention-cultural-expression/</a>
Huffington Post, The	23/05/2016	Calling on the Private Sector to Help Reinforce Creative Industries	United Kingdom	<a href="http://www.huffingtonpost.co.uk/salma-zulfiqar/calling-on-the-private-se_1_b_10097562.html">http://www.huffingtonpost.co.uk/salma-zulfiqar/calling-on-the-private-se_1_b_10097562.html</a>
Daily News - Online	22/05/2016	Amagugu is a dream come true '	United States of America	<a href="https://www.dailynews.co.zw/articles/2016/05/22/amagugu-is-a-dream-come-true">https://www.dailynews.co.zw/articles/2016/05/22/amagugu-is-a-dream-come-true</a>
Philippine Times	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival - Philippine Times	Philippines	<a href="http://www.philippinetimes.com/index.php/sid/244212379">http://www.philippinetimes.com/index.php/sid/244212379</a>
Broadcast communications	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Australia	<a href="http://www.broadcastcommunications.com/index.php/sid/244212379">http://www.broadcastcommunications.com/index.php/sid/244212379</a>
Nigeria Sun	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival - Nigeria Sun	Nigeria	<a href="http://www.nigeriasun.com/index.php/sid/244212379">http://www.nigeriasun.com/index.php/sid/244212379</a>
Knoxville Times	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival - Knoxville Times	United States of America	<a href="http://www.knoxvilletimes.com/index.php/sid/244212379">http://www.knoxvilletimes.com/index.php/sid/244212379</a>
India Gazette	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	India	<a href="http://www.indiagazette.com/index.php/sid/244212379">http://www.indiagazette.com/index.php/sid/244212379</a>
Afghanistan Sun	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Afghanistan	<a href="http://www.afghanistansun.com/index.php/sid/244212379">http://www.afghanistansun.com/index.php/sid/244212379</a>



NOM DE L'ORGANE DE PRESSE	DATE	TITRE ARTICLE	PAYS	LIEN
Dublin News	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Dublin	<a href="http://www.dublinnews.com/index.php/sid/244212379">http://www.dublinnews.com/index.php/sid/244212379</a>
Israel Herald	20/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival - Israel Herald	Israel	<a href="http://www.israelherald.com/index.php/sid/244212379">http://www.israelherald.com/index.php/sid/244212379</a>
Atlanta News Net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	United States of America	<a href="http://www.atlantanews.net/index.php/sid/244212379">http://www.atlantanews.net/index.php/sid/244212379</a>
Singapore Star.com	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Singapore	<a href="http://www.singaporestar.com/index.php/sid/244212379">http://www.singaporestar.com/index.php/sid/244212379</a>
Auckland News	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	New Zealand	<a href="http://www.aucklandnews.net/index.php/sid/244212379">http://www.aucklandnews.net/index.php/sid/244212379</a>
AbuDhabiNews.Net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Abu Dhabi	<a href="http://www.abudhabinews.net/index.php/sid/244212379">http://www.abudhabinews.net/index.php/sid/244212379</a>
IrishSun.com	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Ireland	<a href="http://www.irishsun.com/index.php/sid/244212379">http://www.irishsun.com/index.php/sid/244212379</a>
Sun (Malaysia) - Online, The	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Malaysia	<a href="http://www.malaysiasun.com/index.php/sid/244212379">http://www.malaysiasun.com/index.php/sid/244212379</a>
Afghanistan News.Net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Afghanistan	<a href="http://www.afghanistannews.net/index.php/sid/244212379">http://www.afghanistannews.net/index.php/sid/244212379</a>

NOM DE L'ORGANE DE PRESSE	DATE	TITRE ARTICLE	PAYS	LIEN
TheDallasNews.net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	United States of America	<a href="http://www.thedallasnews.net/index.php/sid/244212379">http://www.thedallasnews.net/index.php/sid/244212379</a>
Big News Network	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Australia	<a href="http://www.bignewsnetwork.com/news/244212379/celebrating-young-film-makers-from-the-developing-world---2005-convention-at-cannes-film-festival">http://www.bignewsnetwork.com/news/244212379/celebrating-young-film-makers-from-the-developing-world---2005-convention-at-cannes-film-festival</a>
BrisbaneNews.Net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Australia	<a href="http://www.brisbanenews.net/index.php/sid/244212379">http://www.brisbanenews.net/index.php/sid/244212379</a>
AustinNews.net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	United States of America	<a href="http://www.austinnews.net/index.php/sid/244212379">http://www.austinnews.net/index.php/sid/244212379</a>
AlbuquerqueNews.net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	United States of America	<a href="http://www.albuquerquenews.net/index.php/sid/244212379">http://www.albuquerquenews.net/index.php/sid/244212379</a>
TheAfricaNews.Net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Bahrain	<a href="http://www.theafricanews.net/index.php/sid/244212379">http://www.theafricanews.net/index.php/sid/244212379</a>
bostonnews.net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	United States of America	<a href="http://www.bostonnews.net/index.php/sid/244212379">http://www.bostonnews.net/index.php/sid/244212379</a>
Uzbekistan News.net	19/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	Uzbekistan	<a href="http://www.uzbekistannews.net/index.php/sid/244212379">http://www.uzbekistannews.net/index.php/sid/244212379</a>
EnvironmentGuru	18/05/2016	Celebrating young film makers from the developing world - 2005 Convention at Cannes Film Festival	United States of America	<a href="http://www.environmentguru.com/pages/elements/element.aspx?id=3639383">http://www.environmentguru.com/pages/elements/element.aspx?id=3639383</a>
Weekly Gleaner - Online	10/05/2016	GRANGE LOOKS TO POSITION CULTURE AS GROWTH DRIVER	Jamaica	<a href="http://jamaicagleaner.com/article/news/20160509/grange-looks-position-culture-growth-driver">http://jamaicagleaner.com/article/news/20160509/grange-looks-position-culture-growth-driver</a>

NOM DE L'ORGANE DE PRESSE	DATE	TITRE ARTICLE	PAYS	LIEN
Entorno Inteligente	10/05/2016	JAMAICA: GRANGE LOOKS TO POSITION CULTURE AS GROWTH DRIVER	Venezuela	<a href="http://entornointeligente.com/articulo/8376443/JAMAICA-GRANGE-LOOKS-TO-POSITION-CULTURE-AS-GROWTH-DRIVER-10052016">http://entornointeligente.com/articulo/8376443/JAMAICA-GRANGE-LOOKS-TO-POSITION-CULTURE-AS-GROWTH-DRIVER-10052016</a>
CaribSeek	10/05/2016	Minister Grange Looks To Position Culture As Growth Driver	Dutch Caribbean	<a href="http://news.caribseek.com/25309-minister-grange-looks-position-culture-growth-driver-jamaica">http://news.caribseek.com/25309-minister-grange-looks-position-culture-growth-driver-jamaica</a>
Entorno Inteligente	10/05/2016	GRANGE LOOKS TO POSITION CULTURE AS GROWTH DRIVER	Venezuela	<a href="http://www.entornointeligente.com/articulo/8376443/JAMAICA-GRANGE-LOOKS-TO-POSITION-CULTURE-AS-GROWTH-DRIVER-rss-10052016">http://www.entornointeligente.com/articulo/8376443/JAMAICA-GRANGE-LOOKS-TO-POSITION-CULTURE-AS-GROWTH-DRIVER-rss-10052016</a>
Entorno Inteligente	07/05/2016	JAMAICA: Minister Grange Looks to Position Culture as Growth Driver	Venezuela	<a href="http://www.entornointeligente.com/articulo/8365279/JAMAICA-Minister-Grange-Looks-to-Position-Culture-as-Growth-Driver-07052016">http://www.entornointeligente.com/articulo/8365279/JAMAICA-Minister-Grange-Looks-to-Position-Culture-as-Growth-Driver-07052016</a>
Power 106 FM - Online	04/05/2016	UNESCO's IFCD approves US60,000 to support Jamaica's revision of National Culture Policy - Firstlook	Jamaica	<a href="http://go-jamaica.com/pressrelease/item.php?id=6481">http://go-jamaica.com/pressrelease/item.php?id=6481</a>
SKNVibes	26/04/2016	St. Kitts and Nevis Presents Ratification Instruments for 2003/2005 UNESCO Cultural Conventions	Saint Kitts and Nevis	<a href="http://www.sknvibes.com/news/newsdetails.cfm/96092">http://www.sknvibes.com/news/newsdetails.cfm/96092</a>
Winn FM 98.9 - Online	23/04/2016	WINN FM - St. Kitts and Nevis Presents Ratification Instruments for 2003/2005 UNESCO Cultural Conventions	Saint Kitts and Nevis	<a href="http://www.winnfm.com/press-releases/16619-st-kitts-and-nevis-presents-ratification-instruments-for-2003-2005-unesco-cultural-conventions">http://www.winnfm.com/press-releases/16619-st-kitts-and-nevis-presents-ratification-instruments-for-2003-2005-unesco-cultural-conventions</a>
Twitter	04/03/2016	#jobs #Grants UNESCO International Fund for Cultural Diversity (IFCD) <a href="http://opportunitydesk.org/2016/03/04/unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd/?utm_source=myeffecto&amp;utm_campaign=myeffecto&amp;utm_content=blog&amp;utm_term=promo&amp;utm_my=1&amp;utm_medium=twitter_page">http://opportunitydesk.org/2016/03/04/unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd/?utm_source=myeffecto&amp;utm_campaign=myeffecto&amp;utm_content=blog&amp;utm_term=promo&amp;utm_my=1&amp;utm_medium=twitter_page</a>	United States of America	<a href="https://twitter.com/JobEffecto/statuses/705688558099570688">https://twitter.com/JobEffecto/statuses/705688558099570688</a>

NOM DE L'ORGANE DE PRESSE	DATE	TITRE ARTICLE	PAYS	LIEN
Twitter	04/03/2016	UNESCO International Fund for Cultural Diversity (IFCD) #OpportunitiesForYouth #Youth #Opportunities <a href="http://opportunitydesk.org/2016/03/04/unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd/?utm_source=rss&amp;utm_medium=rss&amp;utm_campaign=unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd">http://opportunitydesk.org/2016/03/04/unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd/?utm_source=rss&amp;utm_medium=rss&amp;utm_campaign=unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd</a>	United States of America	<a href="https://twitter.com/OppYouth/statuses/705689469417082881">https://twitter.com/OppYouth/statuses/705689469417082881</a>
Twitter	04/03/2016	UNESCO International Fund for Cultural Diversity (IFCD) <a href="http://opportunities-for-youth.blogspot.fr/2016/03/unesco-international-fund-for-cultural.html">http://opportunities-for-youth.blogspot.fr/2016/03/unesco-international-fund-for-cultural.html</a>	United States of America	<a href="https://twitter.com/OppYouth/statuses/705704973418500096">https://twitter.com/OppYouth/statuses/705704973418500096</a>
Twitter	04/03/2016	UNESCO International Fund for Cultural Diversity (IFCD) via @unesco   <a href="http://opportunitydesk.org/2016/03/04/unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd/">http://opportunitydesk.org/2016/03/04/unesco-international-fund-for-cultural-diversity-ifcd/</a>	United States of America	<a href="https://twitter.com/OpportunityDesk/statuses/705716996088963072">https://twitter.com/OpportunityDesk/statuses/705716996088963072</a>
My informs	29/02/2016	International Fund for Cultural Diversity - call for applications	United Kingdom	<a href="http://myinforms.com/en/a/25662276-international-fund-for-cultural-diversity-8211-call-for-applications/">http://myinforms.com/en/a/25662276-international-fund-for-cultural-diversity-8211-call-for-applications/</a>
ASEF culture360.asef.org	29/02/2016	International Fund for Cultural Diversity - call for applications	Singapore	<a href="http://culture360.asef.org/opportunity/international-fund-for-cultural-diversity-call-for-applications/">http://culture360.asef.org/opportunity/international-fund-for-cultural-diversity-call-for-applications/</a>
Vietnam Net	24/02/2016	WHAT'S ON FEBRUARY 1-29 (DAILY UPDATE)	Vietnam Net	<a href="http://english.vietnamnet.vn/fms/what-s-on/150823/what-s-on-february-1-29--daily-update-.html">http://english.vietnamnet.vn/fms/what-s-on/150823/what-s-on-february-1-29--daily-update-.html</a>
Vietnam Net	16/02/2016	WHAT'S ON FEBRUARY 1-29 (DAILY UPDATE)	Vietnam Net	<a href="http://english.vietnamnet.vn/fms/what-s-on/150823/what-s-on-february-1-29--daily-update-.html">http://english.vietnamnet.vn/fms/what-s-on/150823/what-s-on-february-1-29--daily-update-.html</a>